



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



N° 85-561-MIF au catalogue — N° 004

ISSN : 1707-5211

ISBN : 0-662-77636-4

Document de recherche

Série de documents de recherche sur la
criminalité et la justice

Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Winnipeg

par Robin Fitzgerald, Michael Wisener et Josée Savoie

Centre canadien de la statistique juridique,
Statistique Canada, Ottawa, Ontario K1A 0T6.

Téléphone : 1 800 387-2231 Télécopieur : (613) 951-6615

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne sont pas nécessairement représentatives de celles de Statistique Canada et du ministère de la Justice Canada.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée au Centre canadien de la statistique juridique, appels sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais ci-après. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 85-561-MIF au catalogue est publié occasionnellement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada et est offert gratuitement. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires à www.statcan.ca, sous la rubrique Produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Il est possible d'obtenir plus d'information à cette adresse

www.prevention.gc.ca/fr/library/publications/research/winnipeg

Série de documents de recherche sur la
criminalité et la justice

Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Winnipeg

par Robin Fitzgerald, Michael Wisener
et Josée Savoie, *Statistique Canada*

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2004

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Septembre 2004

N° 85-561-MIF2004004 au catalogue

Périodicité : irrégulière

ISSN 1707-5211

ISBN 0-662-77636-4

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 85-561-MIE2004004).

Statistique Canada

Sécurité publique et Protection civile Canada

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne sont pas nécessairement représentatives de celles de Statistique Canada et de Sécurité publique et Protection civile Canada

Remerciements

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a produit le présent document de recherche avec le concours financier du Centre national de prévention du crime, au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Il remercie vivement le Service de police de Winnipeg, le service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement de cette municipalité et le Community Data Network situé à Winnipeg de leur aide dans la réalisation de cette étude.

Un grand nombre d'examineurs ont commenté ce document de recherche. Les auteurs sont particulièrement reconnaissants des observations faites par Yves Lafortune, de la Division des méthodes d'enquêtes sociales de Statistique Canada; M. Paul Brantingham, de l'école de criminologie de l'Université Simon Fraser; M. Les Kennedy, de l'école de justice pénale l'Université Rutgers; nos partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux du Comité des agents de liaison du CCSJ; ainsi que le personnel du CCSJ. Enfin, ils témoignent toute leur gratitude à Danielle Baum pour ses indispensables travaux de préparation du manuscrit.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Table des matières

Remerciements	4	
Résumé	8	
Contexte	9	
Méthodes	11	
Sources d'information	11	
Description des variables	12	
Méthodes	17	
Techniques de cartographie	17	
Résultats	21	
Winnipeg en contexte	21	
Répartition de la criminalité entre les quartiers de Winnipeg	23	
Variation de la répartition spatiale des affaires selon l'heure	31	
Caractéristiques et criminalité des quartiers	34	
Discussion	44	
Bibliographie	47	
Annexes	50	
Annexe A : Cartes de répartition pour certaines variables de recensement	51	
Annexe B : Quartiers ayant les plus grands besoins	58	
Notes en fin de texte	62	
Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice	64	
Cartes, figures et tableaux		
Carte 1	Limites des aires caractérisées des quartiers (ACQ), Winnipeg, 2001	18
Carte 2	Comparaison des limites des ACQ et des secteurs de recensement, West Broadway et Armstrong Point, Winnipeg, 2001	19
Carte 3	Répartition des affaires de crimes avec violence selon l'ACQ, Winnipeg, 2001	24
Carte 4	Répartition des affaires de crimes contre les biens selon l'ACQ, Winnipeg, 2001	24

Table des matières

Carte 5	Concentration des affaires, densité au kilomètre carré, Winnipeg, 2001	25
Carte 6	Étalement du noyau de densité des affaires de crimes avec violence, Winnipeg, 2001	26
Carte 7	Étalement du noyau de densité des affaires de crimes contre les biens, Winnipeg, 2001	26
Carte 8	Étalement du noyau de densité des affaires de crimes contre les biens et de la population résidentielle, Winnipeg, 2001	29
Carte 9	Étalement du noyau de densité des affaires de crimes contre les biens et de la population à risque (ensemble des résidents et des travailleurs), Winnipeg, 2001	29
Carte 10	Étalement du noyau de densité des affaires de crimes avec violence et de la population résidentielle, Winnipeg, 2001	30
Carte 11	Étalement du noyau de densité des affaires de crimes avec violence et de la population à risque (ensemble des résidents et des travailleurs), Winnipeg, 2001	30
Carte 12	Étalement du noyau de densité des affaires de vol qualifié ayant lieu entre 7 h et 9 h, Winnipeg, 2001	32
Carte 13	Étalement du noyau de densité des affaires de vol qualifié ayant lieu entre 20 h et 22 h, Winnipeg, 2001	33
Carte 14	Étalement du noyau de densité des affaires de vol qualifié ayant lieu entre 1 h et 3 h, Winnipeg, 2001	33
Carte 15	Étalement du noyau de densité des affaires de drogue, Winnipeg, 2001	51
Carte 16	Étalement du noyau de densité des affaires d'incendie criminel, Winnipeg, 2001	51
Carte 17	Étalement du noyau de densité des affaires de voies de fait simples, Winnipeg, 2001	52
Carte 18	Étalement du noyau de densité des affaires d'introduction par effraction, Winnipeg, 2001	52
Carte 19	Étalement du noyau de densité des affaires de vol d'automobile, Winnipeg, 2001	53
Carte 20	Étalement du noyau de densité des affaires d'homicide et de voies de fait graves (niveaux 2 et 3), Winnipeg, 2001	53
Carte 21	Étalement du noyau de densité des affaires de méfait, Winnipeg, 2001	54
Carte 22	Étalement du noyau de densité des affaires de prostitution, Winnipeg, 2001	54
Carte 23	Étalement du noyau de densité des affaires de vol qualifié, Winnipeg, 2001	55
Carte 24	Étalement du noyau de densité des affaires d'infractions sexuelles, Winnipeg, 2001	55
Carte 25	Étalement du noyau de densité des affaires de vol à l'étalage, Winnipeg, 2001	56
Carte 26	Étalement du noyau de densité des affaires de vol de 5 000 \$ et moins, Winnipeg, 2001	56

Table des matières

Carte 27	Étalement du noyau de densité des affaires de vol de plus de 5 000 \$, Winnipeg, 2001	57
Figure 1	Taux de criminalité de Winnipeg et du Canada, 1991 à 2002	22
Figure 2	Structure par âge des auteurs présumés, Winnipeg, 2001	23
Figure 3	Affaires de vol qualifié selon l'heure, Winnipeg, 2001	31
Figure 4	Caractéristiques démographiques des quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes avec violence, Winnipeg, 2001	35
Figure 5	Caractéristiques démographiques des quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes contre les biens, Winnipeg, 2001	36
Figure 6	Caractéristiques de l'utilisation du terrain et du logement dans les quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes avec violence, Winnipeg, 2001	37
Figure 7	Caractéristiques de l'utilisation du terrain et du logement dans les quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes contre les biens, Winnipeg, 2001	38
Figure 8	Caractéristiques socioéconomiques des quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes avec violence, Winnipeg, 2001	39
Figure 9	Caractéristiques socioéconomiques des quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes contre les biens, Winnipeg, 2001	40
Tableau 1	Nombre et taux d'affaires criminelles déclarées par la police, quartiers de Winnipeg, 2001	28
Tableau 2	Corrélation bidimensionnelle des variables indépendantes, quartiers de Winnipeg, 2001	42
Tableau 3	Modèles de régression multiple des moindres carrés ordinaires pour les taux de crimes de violence et de crimes contre les biens, quartiers de Winnipeg, 2001	43
Tableau 4	Certains types d'infractions pour les aires caractérisées des quartiers ayant les plus grands besoins, Winnipeg, 2001	59
Tableau 5	Certaines caractéristiques de recensement pour les aires caractérisées des quartiers ayant les plus grands besoins, Winnipeg, 2001	61

Résumé

Le présent document de recherche porte sur la répartition spatiale de la criminalité et de diverses caractéristiques sociales, physiques et économiques dans la ville de Winnipeg. L'analyse est effectuée à partir des données sur les crimes déclarés par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001; des données du Recensement de la population de 2001; et des données de la ville de Winnipeg sur l'utilisation du terrain.

Règle générale, les résultats appuient des recherches antérieures qui ont laissé entendre que la criminalité ne se produit pas au hasard dans les villes, mais qu'elle est liée à d'autres facteurs démographiques et de l'utilisation du terrain. Plus particulièrement, en 2001, la criminalité à Winnipeg était concentrée dans le centre ville, qui occupe une proportion relativement petite de la superficie de la ville.

Les résultats font état d'importantes différences entre les caractéristiques des quartiers à criminalité élevée et celles des quartiers à faible criminalité. Par exemple, les quartiers affichant des taux de criminalité élevés étaient caractérisés par un accès réduit aux ressources socioéconomiques, une moins grande stabilité résidentielle, une densité de la population plus élevée et des modèles d'utilisation du terrain pouvant accroître les opportunités criminelles.

Après avoir tenu compte de tous les autres facteurs, on a pu constater que le degré de désavantage socioéconomique des résidents d'un quartier était le facteur le plus étroitement lié aux plus forts taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens observés dans certains quartiers.

Contexte

La présente étude de démonstration constitue le premier examen des données de la criminalité effectué par Statistique Canada à l'aide de la technologie d'un système d'information géographique. L'étude, qui a été financée par le Centre national de prévention du crime au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada, sert à examiner la répartition de la criminalité dans la ville de Winnipeg en 2001. Les résultats appuient l'idée que le crime ne se produit pas au hasard dans les villes, mais qu'il est lié à d'autres facteurs démographiques et de l'utilisation du terrain.

Depuis les années 1940, des études écologiques de la criminalité ont permis de constater que le crime n'est pas réparti également dans les villes, mais qu'il est souvent concentré dans certains quartiers. Au moyen des données du Recensement de la population de 2001, des données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) de 2001 et des données de la ville de Winnipeg sur le zonage, l'étude présente une description et une explication des modèles spatiaux de la criminalité en les liant aux caractéristiques sociales, économiques et physiques des quartiers. Voici les questions abordées : Comment les actes criminels déclarés par la police se répartissent-ils entre les quartiers de la ville? Le taux de criminalité d'un quartier est-il lié à des facteurs propres à celui-ci, comme ses caractéristiques démographiques, socioéconomiques, du logement et de l'utilisation du terrain?

Ces questions sont abordées à l'aide d'une combinaison de cartes et d'analyses statistiques. Les cartes de la criminalité sont un outil important dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour combattre le crime. Dans le présent rapport, elles offrent une représentation visuelle des zones de concentration de la criminalité et des caractéristiques liées à cette concentration.

Il faut garder à l'esprit que cette étude fait appel à des données déclarées par la police, qui offrent une perspective particulière de la nature et de l'étendue de la criminalité, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent compte que des crimes connus de la police. Nombreux sont les facteurs susceptibles d'influer sur les taux de criminalité déclarés par la police, dont la disposition de la population à signaler les actes criminels à la police; la déclaration par la police des affaires dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité; et l'évolution des lois, des politiques ou des pratiques d'application de la loi.

Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 sur la victimisation, 59 % des incidents à l'échelle nationale n'ont pas été signalés à la police (Besserer et Trainor, 2000). Alors que les enquêtes auprès de la population comme l'ESG servent à interroger directement les gens au sujet de leur expérience personnelle de la criminalité, que les actes en question aient été signalés ou non à la police, les données ainsi recueillies ne sont pas disponibles pour l'instant aux échelons urbain et suburbain du pays.

Tous les cinq ans, Statistique Canada réalise son Recensement de la population, dont la dernière reprise a eu lieu en 2001. Pour obtenir la plus grande compatibilité possible entre les données sur les caractéristiques des quartiers du recensement et celles sur la criminalité, on a eu recours, dans la présente étude, aux données policières et censitaires de 2001.

L'étude vise à examiner les facteurs liés à l'emplacement géographique des affaires criminelles déclarées, et non pas à analyser le lieu de résidence des auteurs ou des victimes. On ne saurait donc formuler de conclusions quant au lien entre le lieu de perpétration des actes criminels et le lieu de résidence des auteurs présumés ou des victimes.

Structure du rapport

Ce rapport se compose de quatre parties. Les sources d'information, les variables et les méthodes employées dans l'analyse des données spatiales figurent dans la première partie, alors que dans la deuxième, on expose les résultats de l'analyse et, dans la troisième, on examine les grandes constatations et certaines des limites de cette étude de démonstration. À la quatrième enfin, des annexes décrivent plus en détail la répartition de certains actes criminels et présentent certaines données policières et censitaires pour les quartiers ayant les plus grands besoins à Winnipeg.

Méthodes

Sources d'information

Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC2)

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2) sert à recueillir des données détaillées sur les diverses affaires criminelles signalées à la police, incluant les caractéristiques des affaires, des auteurs présumés et des victimes. Le Service de police de Winnipeg déclare des données au Programme DUC 2 depuis l'an 2000.

Dans ce programme, un maximum de quatre infractions peuvent être consignées dans la base de données pour une même affaire criminelle. Les infractions choisies sont classées selon leur degré de gravité, aspect lié à la peine maximale que prévoit le *Code criminel*.

Les analyses des grandes catégories d'infractions (crimes avec violence, crimes contre les biens, infractions relatives aux drogues et autres infractions au *Code criminel*) que présente l'étude portent sur l'infraction la plus grave dans chaque affaire. Il en est de même pour les taux de criminalité diffusés annuellement par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ). Dans un tel classement des infractions, une plus grande priorité est accordée aux crimes avec violence qu'aux crimes contre les biens. Par conséquent, les infractions moins graves peuvent être sous représentées lorsque seule l'infraction la plus grave est prise en compte.

La majorité des analyses entreprises dans cette étude sont basées sur les grandes catégories de crimes, tel que les crimes de violence et les crimes contre la propriété, où seulement l'infraction la plus grave est retenue pour chaque affaire. Toutefois, lorsqu'un type d'infraction seul est considéré, toutes les affaires dans lesquelles l'infraction est déclarée sont incluses. À titre d'exemple, le tableau 1 présente la répartition de certains types d'infractions, comme le vol de 5 000 \$ et moins, le vol de plus de 5 000 \$, le vol d'automobile, le vol à l'étalage, l'introduction par effraction, les infractions relatives aux drogues, le méfait, l'incendie criminel, la prostitution, le vol qualifié, les voies de fait simples, l'agression sexuelle, l'homicide et les voies de fait graves. Pour ces infractions, toutes les affaires dans lesquelles ces infractions ont été signalées sont incluses, quelle que soit la gravité ou le classement de l'infraction dans l'affaire. Grâce à cette méthode, on obtient une représentation plus complète de la répartition des infractions individuelles.

L'étude porte sur la plupart des infractions au *Code criminel* et l'ensemble des infractions à la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, mais exclut les infractions à d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux. Sont également exclues les infractions au *Code criminel* pour lesquelles il n'y a pas

de modèle prévu de répartition spatiale ou de données permettant de les situer. Par exemple, le tribunal est normalement considéré comme le lieu des infractions contre l'administration de la justice, telles que la violation des conditions de la liberté sous caution ou de la probation et le défaut de comparaître. Pour les appels téléphoniques harcelants ou menaçants, le lieu de l'affaire consigné est souvent le point de réception de l'appel, et pour la conduite avec facultés affaiblies, c'est le lieu de l'arrestation qui est probablement plus susceptible d'être consigné (par exemple, les arrestations lors d'un barrage routier). Au total, environ 7 000 infractions ont été exclues.

Recensement de la population

Le 15 mai 2001, Statistique Canada a mené son Recensement de la population pour brosser le tableau statistique du Canada et de ses habitants. Le recensement permet de produire les chiffres de population et des logements non seulement à l'échelon du Canada, mais à ceux des provinces et territoires et des régions plus petites, comme les villes ou leurs quartiers. Le recensement fournit également des données sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques du pays.

Les données socioéconomiques détaillées utilisées dans la présente étude proviennent du questionnaire complet du recensement destiné à un échantillon de 20 % des ménages. On y exclut la population en établissement, c'est-à-dire les personnes se trouvant dans les hôpitaux, les maisons de soins infirmiers, les prisons et les autres établissements.

Données de zonage de la ville de Winnipeg

Les données de zonage du service de l'urbanisme, des biens et de l'aménagement de la ville de Winnipeg sont utilisées pour calculer les proportions des quartiers désignées comme zone commerciale, résidentielle multifamiliale ou résidentielle unifamiliale. Les parcelles de zonage définies par la réglementation municipale¹ ont fait l'objet d'une agrégation à l'échelon des quartiers afin de calculer ces proportions.

Les données de zonage des parcelles du centre ville sont également incluses. Dans les quartiers centraux, en particulier, les catégories de zonage se chevauchent souvent, si bien qu'une parcelle pouvait être en zonage à la fois commercial et résidentiel (multifamilial) là où les bâtiments avaient une vocation mixte. Des données chronologiques n'étant pas disponibles, les renseignements sur le zonage utilisés dans l'étude sont des données récentes (2003-2004) de la ville de Winnipeg.

Description des variables

Variables de la criminalité

Même si les données présentées dans les cartes et les tableaux portent sur les infractions particulières, l'analyse des liens entre la criminalité et les caractéristiques des quartiers doit se limiter aux grandes catégories des crimes avec violence et des crimes contre les biens afin d'examiner le plus grand nombre d'affaires possible. Les crimes de violence incluent les homicides, les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles, les voies de faits, les infractions entraînant une perte de liberté, les vols qualifiés, les extorsions, le harcèlement criminel, proférer des menaces, les infractions impliquant des explosifs causant la mort / des lésions corporelles et autres crimes de

violence. Les crimes contre la propriété incluent les crimes d'incendie, les introductions par effraction, les vol de plus et de moins de \$ 5 000, la possession de bien volés, les fraudes et les méfaits.

Aux fins de ce rapport, les taux de crimes de violence et de crimes contre les biens ont été calculés en fonction de la « population à risque », et non pas de la seule population résidentielle (voir l'explication de ce calcul dans l'encadré 2).

Variables du Recensement de la population de 2001

Variables du désavantage socioéconomique

Le désavantage socioéconomique est calculé à partir de cinq variables qui sont énumérées plus loin. Boyle et Lipman (2002) ont constaté que cette variable composée était liée à la délinquance ou aux comportements déviants dans un échantillon d'enfants et d'adolescents canadiens. Il a en outre été démontré que les inégalités de ressources socioéconomiques entre les villes américaines étaient en étroite corrélation avec la répartition spatiale de la criminalité (Morenoff, Sampson et Raudenbush, 2001).

En se fondant sur l'approche privilégiée par Boyle et Lipman (2002), les cinq variables de désavantage socioéconomique ont été normalisées à une moyenne de 0 et à un écart type de 1 (écart réduit). La cote du désavantage est établie en calculant la moyenne non pondérée des cinq variables normalisées. Ces variables sont en étroite corrélation et donnent un coefficient alpha de 0,81, ce qui révèle un haut degré de cohérence entre les variables et indique qu'elles mesurent bien le même concept.

- Le pourcentage de la population recevant des transferts gouvernementaux, comme des prestations d'assurance-emploi; des prestations de la Sécurité de la vieillesse avec le Supplément de revenu garanti et l'allocation pour conjoint; des versements nets des suppléments fédéraux; des prestations des régimes de pensions du Canada et de rentes du Québec; la Prestation fiscale canadienne pour enfants; des allocations familiales du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique; des crédits pour la taxe sur les produits et services; des indemnités pour accidents du travail; des prestations d'aide sociale; des crédits d'impôt remboursables des provinces et des territoires.
- Le pourcentage de la population du quartier qui est âgée de 20 ans et plus et qui est sans diplôme d'études secondaires.
- Le pourcentage des résidents du quartier qui faisaient partie de ménages privés à faible revenu en 2000. Les ménages à faible revenu sont les ménages privés qui dépensent 20 % de plus de leur revenu disponible que la moyenne des ménages privés pour se nourrir, se loger et se vêtir. Les seuils de faible revenu de Statistique Canada sont des points de démarcation qui varient selon la taille des familles et des collectivités. On appelle souvent seuils de pauvreté les seuils de faible revenu, mais cette appellation n'a aucun caractère officiel.
- Le taux de chômage de la population active du quartier qui est âgée de 15 ans et plus.

- Le revenu médian des ménages en milliers de dollars ou selon le montant de dollars correspondant au 50^e percentile, soit celui qui divise en deux moitiés le nombre de cas considérés.

Variables des caractéristiques démographiques

- Hommes de 15 à 24 ans en proportion de l'ensemble de la population du quartier. Ce groupe d'âge est le plus à risque de perpétrer une infraction (figure 2). À Winnipeg en 2001, environ 35 % de tous les auteurs présumés identifiés étaient des hommes de 15 à 24 ans, ces derniers ayant commis 26 % des crimes avec violence et 43 % des crimes contre les biens déclarés.
- Pourcentage de la population du quartier qui est âgée de 65 ans et plus. Les résultats de l'ESG sur la victimisation semblent indiquer que les taux nationaux de victimisation criminelle sont relativement faibles chez les personnes âgées par rapport à l'ensemble de la population, bien qu'elles disent se sentir moins en sécurité (Besserer et Trainor, 2000).
- Pourcentage de la population du quartier ayant immigré au Canada de 1991 à 2001. Au début, le fait d'avoir immigré peut nuire à l'intégration à la société, mais ce désavantage diminue à mesure que s'allonge le séjour au pays (Breton, 2003). La participation sociale des immigrants récents peut être plus limitée et, par conséquent, ces derniers peuvent ne pas profiter dans la même mesure du capital social ou des avantages tirés des relations avec les autres membres de la collectivité. Nombreuses sont les études qui démontrent l'existence de liens entre la participation sociale réduite et la criminalité accrue (Morenoff et coll., 2001; Sampson, Raudenbush et Earls, 1997; Sampson, 1997).
- Pourcentage de la population du quartier d'identité autochtone. Sont inclus les gens qui se sont identifiés à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire aux Indiens de l'Amérique du Nord, aux Métis ou aux Inuits (Esquimaux), qui se sont déclarés Indiens visés par un traité ou Indiens inscrits selon la définition de la *Loi sur les Indiens* du Canada, ou qui ont indiqué appartenir à une bande indienne ou à une Première nation. La population autochtone du pays est surreprésentée parmi les victimes et les auteurs d'actes criminels. Ainsi, environ 35 % des Autochtones ont dit avoir été victimes d'au moins un acte criminel dans les 12 mois précédant l'ESG de 1999 sur la victimisation comparativement à 26 % environ des non-Autochtones (Statistique Canada, 2001a). En 1998-1999, les Autochtones constituaient environ 2 % des habitants de 18 ans et plus, mais approximativement 17 % des détenus en milieu provincial ou territorial et autant en milieu fédéral (Thomas, 2000).
- Pourcentage de familles monoparentales à chef féminin parmi les familles économiques demeurant dans des ménages privés². Le revenu après impôt des familles monoparentales à chef féminin s'accroît au Canada, mais ces familles comptent toujours parmi celles qui gagnent le moins (Statistique Canada, 2001c) et elles pourraient donc être concentrées dans les quartiers plus défavorisés de la ville. De plus, le taux de participation au marché du travail des mères seules étant passé de 65 % en 1995 à 82 % en 2001, on peut penser que la fonction de garde ou de surveillance sociale a diminué dans les quartiers, ce qui a été lié à la montée de la criminalité (Cohen et Felson, 1979).

- Pourcentage des résidents du quartier qui demeureraient ailleurs une année avant le recensement. On a lié la mobilité résidentielle à l'accroissement de la criminalité par la perte de la fonction de garde ou de la participation sociale qu'entraînent les déménagements fréquents. Par exemple, des études de villes américaines indiquent que, dans les rues où les voisins se connaissent et se sentent responsables de leur communauté, les taux de crimes avec violence sont bien moins élevés que là où l'interaction sociale est moindre (Block, 1979; Sampson, 1993).

Variables des caractéristiques du logement

- Pourcentage de logements construits avant 1961. En combinaison avec d'autres variables associées au délabrement des quartiers urbains, l'âge des immeubles urbains peut être lié à des taux de criminalité plus élevés par une perception de plus grand désordre du milieu matériel (Kelling et Coles, 1998).
- Pourcentage de logements exigeant d'importantes réparations. On se reporte ici au jugement porté par le répondant sur la nécessité de réparer son logement, excluant les remaniements et les agrandissements souhaitables. Par réparations importantes, on entend les réparations d'installations de plomberie ou d'électricité défectueuses, les réparations de la charpente des murs, des planchers et des plafonds, etc. Cette variable pourrait aussi être liée à des taux de criminalité plus élevés par la perception d'un plus grand désordre du milieu matériel dans un quartier (Kelling et Coles, 1998).
- Pourcentage de ménages consacrant plus de 30 % de leur budget à l'habitation, que les ménages possèdent ou louent leur logement. C'est là une mesure de l'abordabilité du logement. Le chiffre de 30 % est tiré de recherches qui indiquent que, là où les coûts de l'habitation dépassent 30 % du revenu dans les ménages à faible revenu, la consommation des autres nécessités de la vie décroît. Les frais de logement comprennent le coût de l'électricité, du mazout, du gaz, du charbon, du bois, d'autres combustibles, du service des eaux et d'autres services municipaux, les mensualités hypothécaires, les paiements d'impôt foncier, les charges de copropriété et les loyers. Une abordabilité de l'habitation réduite dans un quartier constitue un autre indicateur du désavantage socioéconomique.
- Pourcentage de logements dans un quartier qui sont occupés par le propriétaire. Les logements collectifs sont exclus du numérateur et du dénominateur. Plus s'élève la proportion de logements occupés par le propriétaire dans un quartier, plus sont susceptibles de s'accroître aussi la stabilité résidentielle, les échanges sociaux entre voisins et l'engagement collectif à l'égard du quartier.

Variables de l'utilisation du terrain urbain

- Zonage commercial — proportion de la superficie d'un quartier en affectation commerciale. Les catégories d'utilisation classées sous le zonage commercial sont notamment les magasins, les supermarchés, les magasins d'aubaines, les magasins de meubles, les banques, les hôtels, les hôtels à service distinct de boissons (points de vente sous permis exploités à part), les motels, les restaurants, les garages de service,

les stations-service, les concessionnaires d'automobiles à service complet, les lave-autos, les bâtiments à double vocation résidentielle et commerciale et les bureaux d'affaires.

- Zonage résidentiel multifamilial — proportion de la superficie d'un quartier en affectation multifamiliale, double (duplex) ou transitoire (hébergement subventionné à court et à long termes de familles dans le besoin).
- Zonage résidentiel unifamilial — proportion de la superficie d'un quartier en affectation unifamiliale.

Méthodes

Géocodage

Le géocodage est l'activité consistant à faire correspondre une adresse avec un point de la surface de la terre. Dans la présente étude, l'adresse est le lieu de perpétration d'un acte signalé à la police après agrégation à l'échelon du *côté d'îlot*, c'est-à-dire d'un côté de l'îlot entre deux intersections successives. À cette fin, on apparie les enregistrements de deux bases de données, l'une contenant une liste d'adresses et l'autre, des renseignements sur le réseau routier et la tranche d'adresses d'un îlot donné. L'outil de géocodage précise pour chaque adresse sa position unique dans le quadrillage routier. Comme le réseau routier est en référence géographique, c'est-à-dire qu'il se situe dans un système de coordonnées géographiques, on peut établir les valeurs longitudinales et latitudinales — soit les valeurs X et Y — de chaque affaire criminelle. Les valeurs X et Y de la base de données sur les affaires criminelles forment la grille spatiale permettant de situer les points par rapport aux rues ou aux quartiers où ces affaires ont lieu.

Dans le Programme DUC 2, on ne recueille pas pour l'instant de données sur l'emplacement géographique des affaires, mais aux fins de l'étude le Service de police de Winnipeg a fourni au CCSJ l'information en question pour chacune des quelque 73 000 affaires déclarées en 2001³. Ce service de police, qui se renseigne sur l'adresse de voirie de chaque affaire qui lui est signalée, a transformé ces renseignements en un ensemble de coordonnées géographiques (X et Y) pour chaque adresse. Ces coordonnées ont été rapportées au point central d'un *côté d'îlot*, et des données sur les intersections ont été établies.

Techniques de cartographie

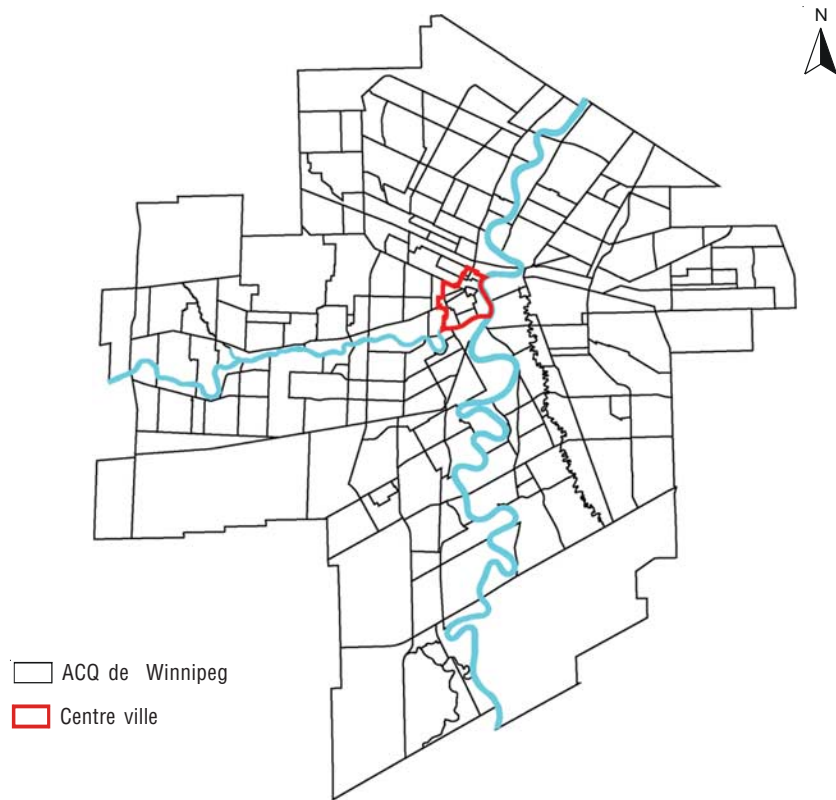
Dans la présente étude, on emploie deux méthodes pour représenter la criminalité et les autres aspects analysés. On indique d'abord un total pour chaque aire caractérisée d'un quartier (ACQ) (voir la description des ACQ dans l'encadré 1), puis la constellation de points (chacun correspondant à une affaire criminelle) sur tout le territoire de Winnipeg afin d'illustrer les concentrations, ou les « points chauds » du crime.

Encadré 1 : Les aires caractérisées des quartiers

Les 230 « quartiers » de l'étude sont des aires caractérisées des quartiers (ACQ) (Carte 1). Il s'agit d'un découpage qui a officiellement été adopté dans les années 1980 par le Community Data Network, groupement communautaire qui existe depuis longtemps dans cette ville. La délimitation repose sur les connaissances communes d'un grand nombre d'organismes locaux, qui ont aidé à établir ces limites et d'autres unités géographiques, dont le centre ville.

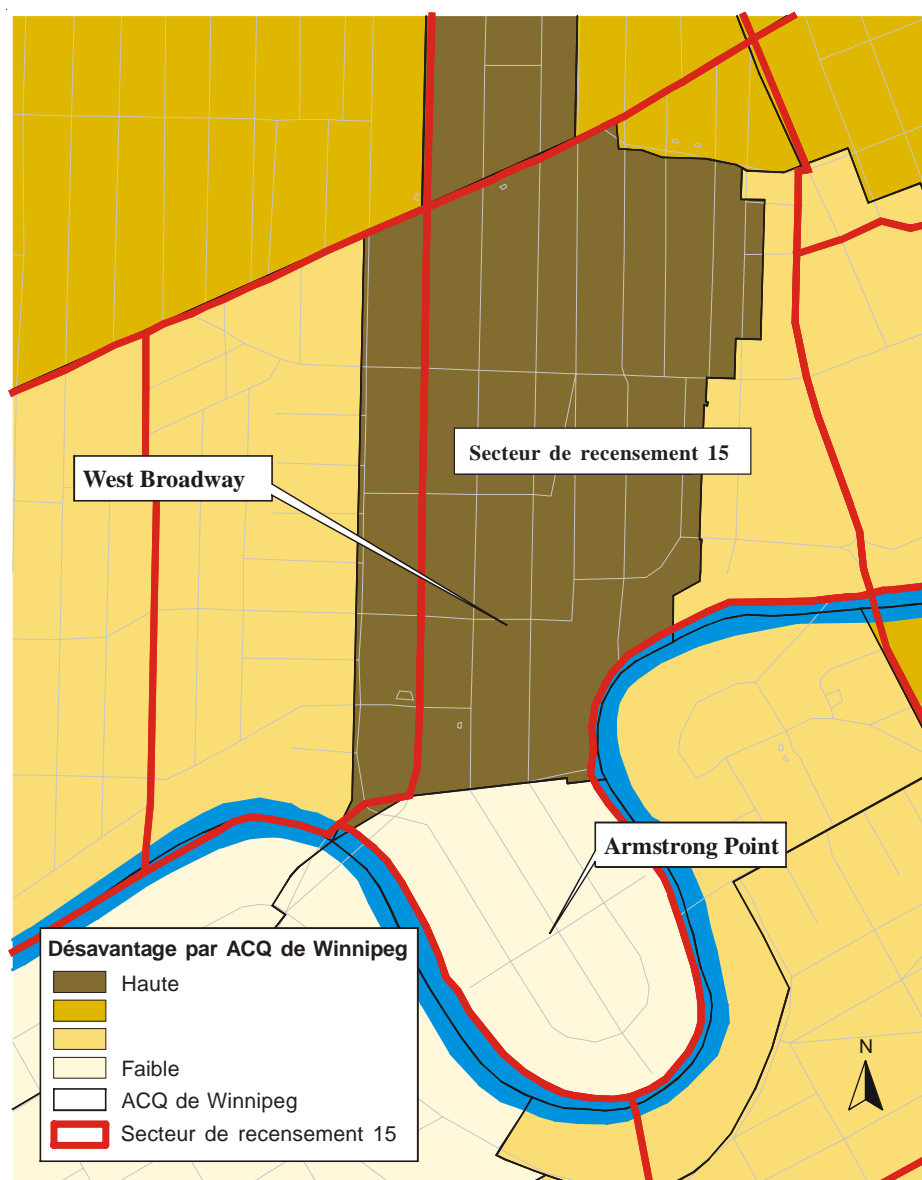
Carte 1

Limites des aires caractérisées des quartiers (ACQ), Winnipeg, 2001



L'exercice de délimitation a fait appel à des données sur les logements, les quartiers en place, les traits du milieu naturel, comme les cours d'eau, les voies de transport (voies ferroviaires et grands axes routiers) et l'utilisation du terrain (résidentielle, commerciale et industrielle). Les ACQ sont habituellement plus petites et plus homogènes sur le plan démographique et socioéconomique que les quartiers définis comme secteurs de recensement par Statistique Canada; elles correspondent de plus près au découpage qu'utilisent la ville et d'autres agences pour la direction de programmes. La taille réduite des ACQ en fait des unités géographiques de premier intérêt pour un grand nombre de groupes winnipegais; elles sont effectivement devenues la norme pour évaluer les problèmes des quartiers.

Carte 2

**Comparaison des limites des ACQ et des secteurs de recensement,
West Broadway et Armstrong Point, Winnipeg, 2001**


Source : Statistique Canada, Recensement de 2001.

Le choix de limites des quartiers peut modifier la compréhension de la répartition de leurs caractéristiques. La carte 2 montre la plus grande spécificité du découpage en ACQ par rapport au découpage des secteurs de recensement. Dans cet exemple, le secteur de recensement 15 comprend deux ACQ, Armstrong Point et West Broadway, qui ont des degrés différents de désavantage socioéconomique.

Cartographie des ACQ

En combinant les codes des affaires criminelles et les valeurs X et Y, on a établi la répartition des points représentant certains types d'actes criminels, l'heure des affaires et d'autres données de la base du Programme DUC 2. À l'aide d'un système d'information géographique, on a superposé les points de données aux ACQ. On a ensuite calculé le total des affaires criminelles pour chaque ACQ.

Cartographie des points chauds : analyse des noyaux

L'analyse des noyaux est une autre méthode servant à interpréter la répartition spatiale des données de la criminalité. Elle permet d'examiner les points de données sur les affaires criminelles sans égard aux limites des quartiers et de dégager les répartitions naturelles et les endroits où se concentrent des affaires. Ce genre d'analyse vise à estimer, à partir d'une représentation en points, comment la densité des affaires varie à l'intérieur du territoire étudié. Elle a été conçue au départ pour estimer la densité de probabilité à partir d'un échantillon d'observations (Bailey et Gatrell, 1995). Dans son application aux données spatiales, elle produit une carte lisse de valeurs de densité où la densité en chaque endroit correspond à la concentration de points dans un secteur donné.

Dans l'estimation par la méthode des noyaux, on superpose une grille fine au territoire étudié. On mesure les distances entre le centre d'une cellule de la grille et chaque observation qui se situe dans une zone d'influence établie appelée largeur de bande. Dans cette étude, la taille de l'estimation d'une cellule de la grille d'un noyau correspond à environ 110 mètres carrés. Chacune des observations contribue à la valeur de densité de la cellule en fonction de son éloignement du centre. Les observations proches du centre ont plus de poids dans les calculs de densité que les observations plus lointaines.

Le produit de l'application de la méthode des noyaux est une simple matrice de points (image tramée) qui indique les diverses courbes de densité. Les boucles que forment les courbes délimitent les points chauds, qui peuvent prendre une forme irrégulière et ne sont pas dictés par le découpage des quartiers ni par d'autres limites. Cette méthode d'analyse a été appliquée à l'aide du logiciel Spatial Analyst de l'Environmental Systems Research Institute.

Dans cette étude, on s'est également servi de la méthode du noyau double pour examiner simultanément la répartition de deux variables (criminalité et population à risque, par exemple)⁴. On a exploité à cette fin le modèleur de statistiques spatiales CrimeStat 2.0.

Résultats

Winnipeg en contexte

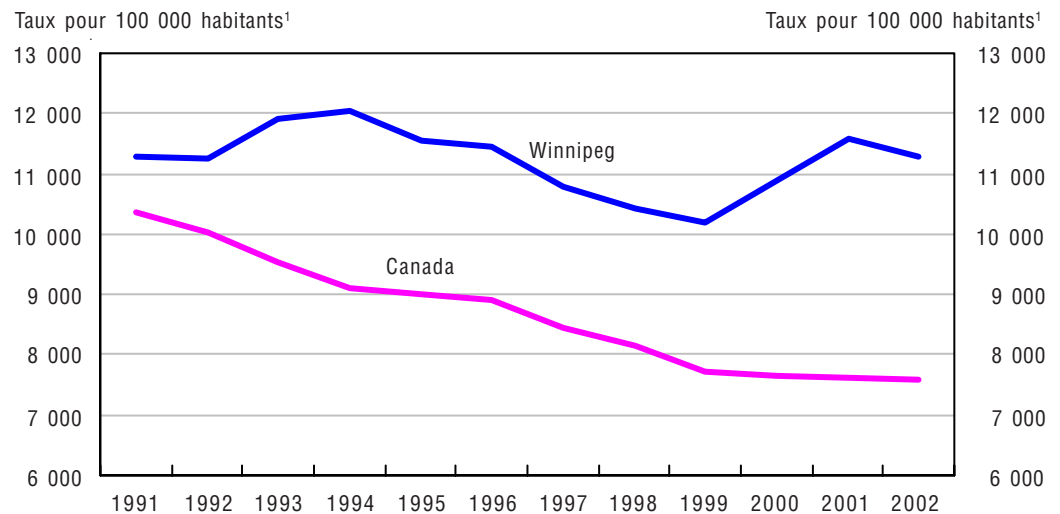
En 2001, la population de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Winnipeg, soit 671 274 habitants, se classait au huitième rang parmi les populations des 25 RMR canadiennes⁵. En 2001, la population avait augmenté de 0,6 % depuis 1996 (667 093 habitants), taux de changement qui ressemble à la variation moyenne en pourcentage (0,7 %) des 25 RMR pendant la même période. En 2001, environ 60 % de la population manitobaine vivait dans la RMR de Winnipeg.

La ville de Winnipeg, qui est le territoire étudié, se situe à l'intérieur de la RMR correspondante et s'étend sur environ 475 kilomètres carrés. Son périmètre de 130 kilomètres circonscrit 230 quartiers ou ACQ (voir la définition dans l'encadré 1). En 2001, la population du territoire étudié s'élevait à 610 455 personnes. Ce territoire est entièrement desservi par le Service de police de Winnipeg, qui compte 1 127 policiers, 6 postes de police principaux et 8 centres de services de police communautaires.

À Winnipeg, le territoire se répartit en gros de la façon suivante : 19 % en logements unifamiliaux; 5,3 % en logements multifamiliaux et autres types de bâtiments résidentiels; 3 % en bâtiments commerciaux; 13 % en bâtiments industriels; 7 % en parcs et aires récréatives; 35 % en districts d'agriculture et de résidences rurales; 0,5 % en bâtiments résidentiels du centre ville (logements multifamiliaux principalement); et 0,5 % en bâtiments non résidentiels du centre ville (bâtiments commerciaux principalement). Ce zonage correspond à environ 83 % des 475 kilomètres carrés du territoire étudié; les 17 % qui restent sont notamment des emprises routières, des cours d'eau et d'autres traits naturels.

Depuis le milieu des années 1990, la RMR de Winnipeg déclare des taux de criminalité qui comptent parmi les plus élevés au pays. En 2001, année visée par l'étude, la RMR de Winnipeg se classait au quatrième rang derrière les RMR de Regina, de Saskatoon et de Vancouver. La figure 1 présente les taux de criminalité de 1991 à 2002 pour Winnipeg et l'ensemble du Canada. Ces taux étaient généralement en décroissance dans les années 1990, mais la baisse a été moins considérable à Winnipeg. En outre, à partir de 1999, le taux de criminalité de cette ville a grimpé pendant trois ans avant de reculer de nouveau en 2002.

Figure 1
Taux de criminalité, Winnipeg et le Canada, 1991 à 2002



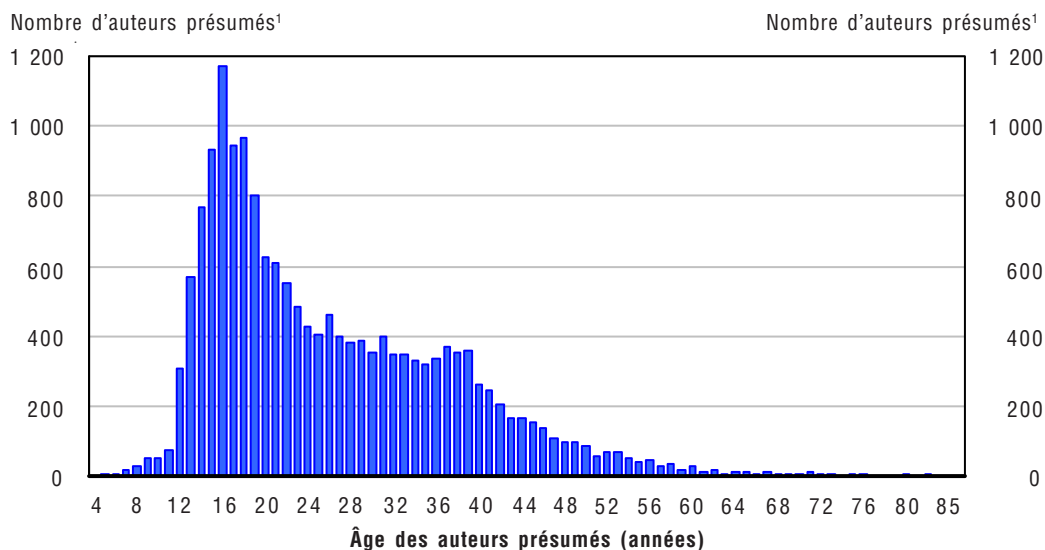
1. Taux fondés sur le nombre d'affaires visées par le *Code criminel*, excluant les délits de la route.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 1991 à 2001 et Recensement de 2001.

Les catégories d’infractions prises en compte dans cette étude sont les crimes avec violence, les crimes contre les biens, les infractions relatives aux drogues, la prostitution, les infractions liées aux armes offensives et les infractions liées aux jeux et paris. En 2001, le Service de police de Winnipeg a déclaré plus de 66 000 de ces infractions. Il s’agissait dans la vaste majorité des cas de crimes contre les biens (83 %), suivis des crimes avec violence (15 %) et des autres infractions (2 %), incluant la prostitution, les infractions relatives aux drogues, les infractions liées aux armes offensives et les infractions liées aux jeux et paris. Cette répartition est semblable à celle enregistrée pour l’ensemble du Canada en 2001 (79 %, 17 % et 4 %), ainsi que celles affichées par d’autres services de police de l’Ouest canadien, comme ceux de Calgary, d’Edmonton et de Regina.

Environ le quart des affaires dénombrées, soit près de 16 000, ont été résolues et un ou plusieurs auteurs présumés ont été identifiés. La majorité des auteurs présumés étaient des hommes (57 %). Les femmes en représentaient 14 %, les adolescents de 12 à 17 ans, 20 %, les adolescentes du même âge, 7 % et les enfants de moins de 12 ans, 2 %, c’est-à-dire le reste. Pour l’ensemble des auteurs présumés identifiés par la police à Winnipeg, la délinquance atteignait un sommet entre 15 et 19 ans (figure 2), ce qui concorde en gros avec la fourchette des âges de culmination dans tout le Canada.

Figure 2
Structure par âge des auteurs présumés, Winnipeg, 2001



1. Fondé sur 17 227 auteurs présumés de 4 à 87 ans et sur quelque 16 000 affaires dans lesquelles un ou plusieurs auteurs présumés ont été identifiés.

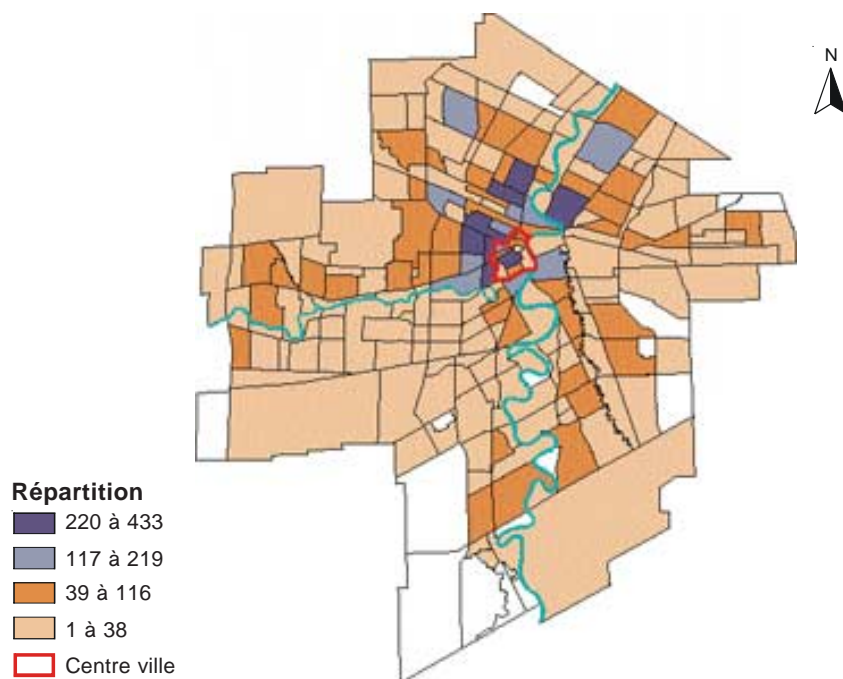
Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Répartition de la criminalité entre les quartiers de Winnipeg

Bien qu'on ait déclaré des affaires dans 228 des 230 ACQ de cette ville, un examen plus minutieux de la répartition des affaires permet de constater que la criminalité déclarée n'est pas distribuée également sur ce territoire urbain. Les cartes 3 et 4 indiquent la répartition spatiale selon l'ACQ des crimes avec violence et des crimes contre les biens. Les ACQ où sévit le plus la criminalité sont présentées en bleu foncé⁶. Environ 30 % des affaires de crimes avec violence déclarées en 2001 ont eu lieu dans 3 % des ACQ et 30 % des affaires de crimes contre les biens déclarés, dans 7 % des aires⁷.

Carte 3

Répartition des affaires de crimes avec violence selon l'ACQ, Winnipeg, 2001

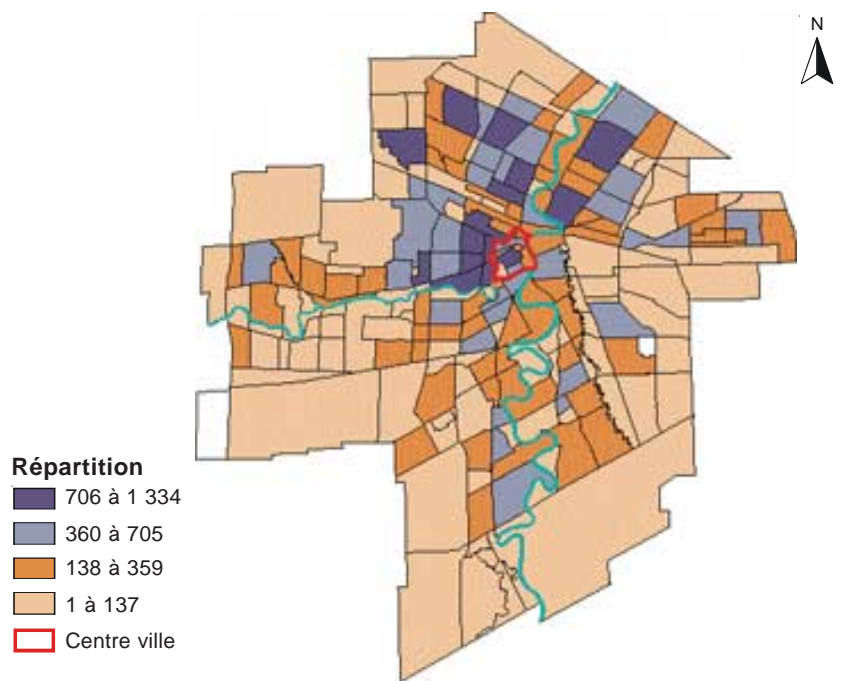


Fondé sur 9 727 affaires de crimes avec violence.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 4

Répartition des affaires de crimes contre les biens selon l'ACQ, Winnipeg, 2001



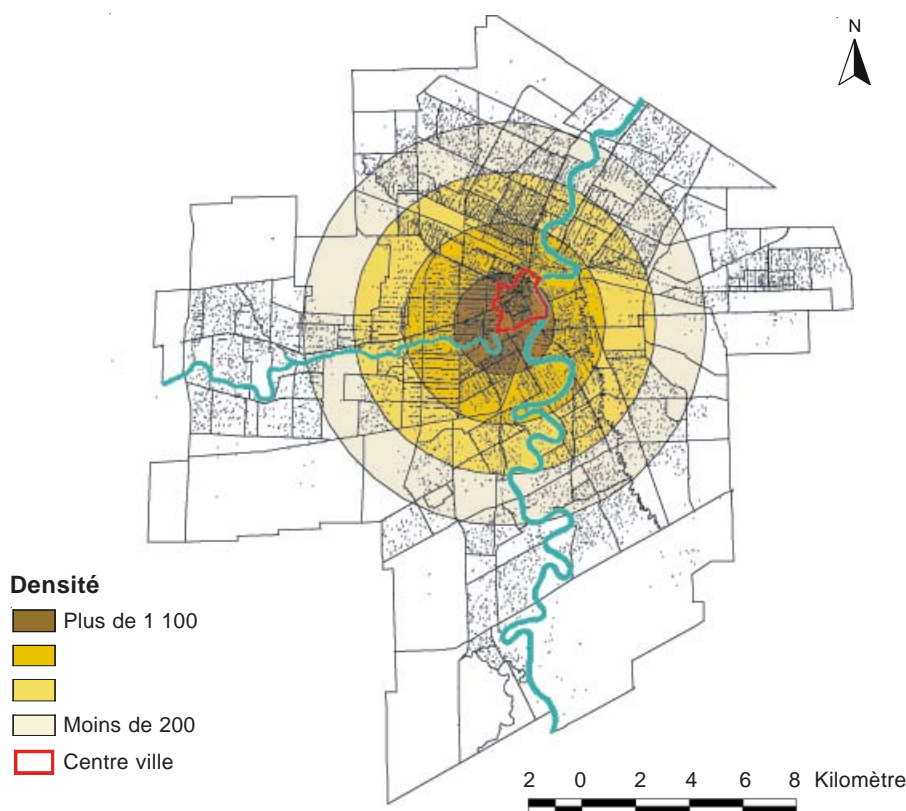
Fondé sur 54 775 affaires de crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

D'autres études soulignent que, dans les villes, la criminalité est concentrée dans un nombre relativement restreint de quartiers (Sherman, Gartin et Buerger, 1989; Brantingham et Brantingham, 1982). À Winnipeg, la plupart des crimes déclarés en 2001 se sont produits dans les quartiers du centre ville et dans ceux au nord de ce secteur. Une façon de se représenter le phénomène est d'examiner la densité des affaires déclarées au kilomètre carré. La carte 5 indique les valeurs de densité par cercles concentriques de deux kilomètres à partir du centre géographique de la ville. On a dénombré quelque 1 100 affaires au km² dans le bloc central, soit celui ayant la teinte la plus foncée. À mesure qu'on s'éloigne du centre ville, les valeurs de densité décroissent considérablement, chutant de cercle en cercle à 431, 259 et 151 affaires au km².

Carte 5

Concentration des affaires, densité au kilomètre carré, Winnipeg, 2001



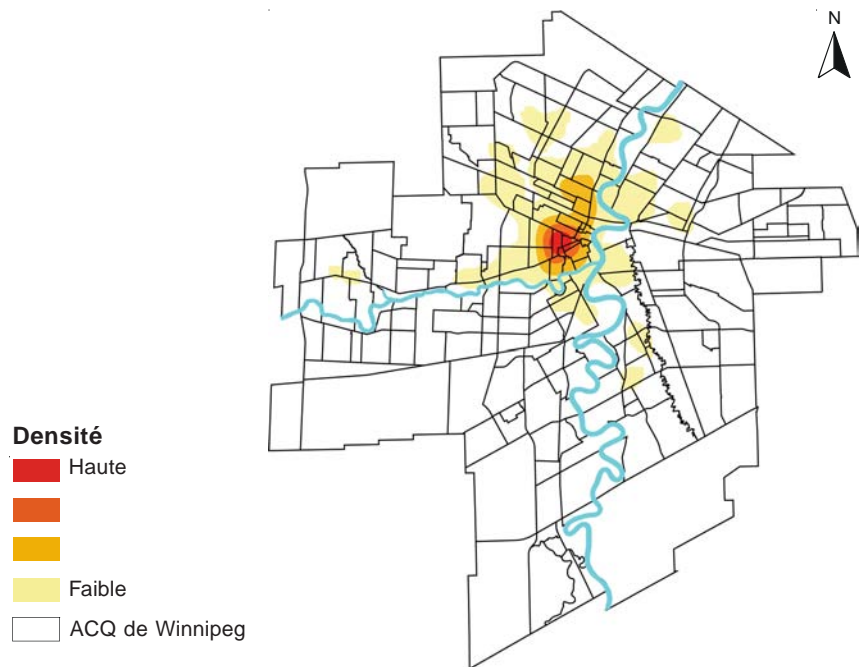
Fondé sur 66 038 affaires criminelles.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Les cartes 6 et 7 indiquent les noyaux où se concentrent les affaires de crimes avec violence et de crimes contre les biens, soit les points chauds, en rouge le plus foncé. La première carte montre plus clairement que les secteurs présentant les densités relatives les plus élevées de crimes avec violence se trouvent dans le noyau urbain et la région qui le surplombe, au nord. La même constatation vaut pour les crimes contre les biens, mais la concentration est plus étalée à partir du noyau. Les points chauds extérieurs au centre ville se situent dans les grands secteurs commerciaux de Winnipeg. Les cartes décrivant la répartition des points chauds dans la ville pour certains types d'infractions se trouvent à l'annexe A.

Carte 6

Étalement du noyau de densité des affaires de crimes avec violence, Winnipeg, 2001

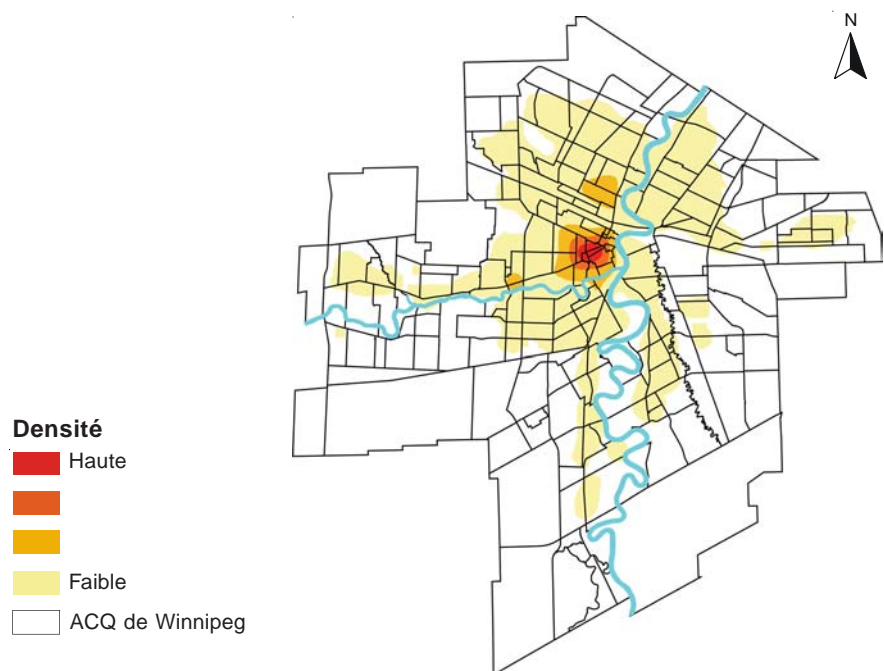


Fondé sur 9 727 affaires de crimes avec violence.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 7

Étalement du noyau de densité des affaires de crimes contre les biens, Winnipeg, 2001



Fondé sur 54 775 affaires de crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Encadré 2 : La population à risque — Calcul des taux de criminalité dans de petites régions

Normalement, les taux de criminalité sont calculés en examinant la répartition des affaires selon la population résidentielle d'un territoire donné. Cette méthode donne de bons résultats aux échelons urbain, provincial et national, mais elle présente des difficultés lorsque les unités spatiales d'intérêt, comme les quartiers, sont de petite taille et comptent de faibles populations résidentielles.

Dans les territoires urbains, les affaires criminelles sont souvent concentrées au centre ville ou à proximité, où la population résidentielle est relativement clairsemée, mais où l'on peut observer de fortes concentrations de gens qui travaillent ou se livrent à d'autres activités. Les taux fondés uniquement sur le nombre de résidents exagèrent la criminalité propre à ces quartiers du noyau urbain, puisqu'ils ne tiennent pas compte de toute la population à risque de ces quartiers (voir Oberwittler, et Wiesenhütter. 2002).

Il n'existe pas pour l'instant de données d'une quelconque précision sur les populations qui sont véritablement exposées, mais Oberwittler (à l'impression) et Wikstrom (1991) ont proposé d'autres méthodes pour calculer les taux de criminalité des petites régions. Il s'agit de combiner le chiffre de la population résidentielle et d'autres chiffres portant, par exemple, sur les gens qui entrent dans un quartier donné par les transports en commun (Oberwittler, à l'impression) ou encore qui y travaillent (Wikstrom, 1991). Les taux fondés sur la combinaison de ces chiffres rendent plus fidèlement compte de toute la population exposée au crime, c'est-à-dire de la population qui peut en être la cible. On pourrait faire valoir que ces taux se prêtent mieux à la mesure de la répartition des crimes avec violence, qui font des victimes, mais ils peuvent aussi représenter une mesure améliorée des crimes contre les biens, puisque le chiffre des résidents et des travailleurs offre une meilleure approximation du nombre de logements et d'entreprises qui peuvent être la cible des crimes contre les biens.

Le tableau 1 présente une comparaison des taux produits à l'aide des deux mesures distinctes de la population à risque dans les quartiers de Winnipeg, à savoir les résidents seulement et l'ensemble des résidents et des travailleurs, mesures qui servent de dénominateur dans le calcul des taux.

(1) Si l'on ne considère que la population résidentielle de chaque ACQ, on dénombre en moyenne 148 affaires pour 1 000 résidents. Au minimum, certains quartiers affichent 15 affaires pour 1 000 résidents et, au maximum, il y en a un peu moins de 4 400 pour 1 000 résidents. Pour les infractions avec violence uniquement, le taux maximal est de 235 affaires pour 1 000 résidents et, pour les infractions contre les biens, il est d'environ 4 100 pour 1 000 résidents.

(2) Les chiffres de la population active occupée des diverses ACQ proviennent du Recensement de 2001. Il s'agit du nombre de personnes dont le lieu de travail habituel se situe dans les limites de l'ACQ. On obtient une approximation de la population à risque en additionnant le nombre de travailleurs et le nombre de résidents dans chacune des ACQ. Selon cette mesure, le taux moyen tombe à environ 70 affaires pour 1 000 personnes à risque et le taux maximal s'établit à 348. Il y a aussi diminution des taux maximaux de crimes avec violence (88) et de crimes contre les biens (229).

Pour jauger avec plus de précision les risques de crime dans les ACQ, dans les analyses multivariées figurant plus loin dans ce document, les taux de criminalité sont fondés sur la population à risque utilisant la population résidentielle et la population employée combinées.

Tableau 1

Nombre et taux d'affaires criminelles déclarées par la police, quartiers de Winnipeg, 2001

Infractions	Nombre d'affaires ¹				Taux d'affaires pour 1 000 résidents ²			Taux d'affaires pour 1 000 résidents et travailleurs ²		
	Ensemble des ACQ	Moyenne des ACQ	Minimum	Maximum	Moyenne des ACQ	Minimum	Maximum	Moyenne des ACQ	Minimum	Maximum
Nombre total d'affaires ⁴	66 038	287	0	1 821	148	15	4 379	72	14	348
Affaires de violence ⁴	9 727	42	0	433	19	0	235	11	0	88
Affaires d'infractions contre les biens ⁴	54 775	238	0	1 334	125	15	4 124	60	12	229
Affaires de drogue ⁴	899	4	0	42	2	0	63	1	0	9
Autres affaires ^{3,4}	637	3	0	105	1	0	28	1	0	22
Certaines infractions										
Incendie criminel ⁵	494	2	0	36	1	0	10	1	0	5
Voies de fait de niveau 1 ⁵	4 429	19	0	194	8	0	103	5	0	40
Introduction par effraction ⁵	7 646	33	0	249	14	0	208	9	0	35
Vol d'automobile ⁵	10 699	47	0	373	20	0	475	12	0	48
Infractions relatives aux drogues ⁵	1 322	6	0	59	3	0	75	1	0	12
Homicide et voies de fait de niveaux 2 et 3 ⁵	1 773	8	0	105	4	0	55	2	0	19
Méfait ⁵	17 323	75	0	531	38	0	1 160	19	0	79
Prostitution ⁵	252	1	0	103	0	0	27	0	0	22
Vol qualifié ⁵	1 677	7	0	100	4	0	55	2	0	21
Ensemble des infractions sexuelles ⁵	660	3	0	52	1	0	20	1	0	6
Vol à l'étalage ⁵	2 331	10	0	275	10	0	1 131	2	0	50
Vol de moins de 5 000 \$ (excluant le vol d'automobile) ⁵	34 809	151	0	1 180	96	3	4 007	37	2	171
Vol de plus de 5 000 \$ (excluant le vol d'automobile) ⁵	1 845	8	0	56	4	0	89	2	0	12

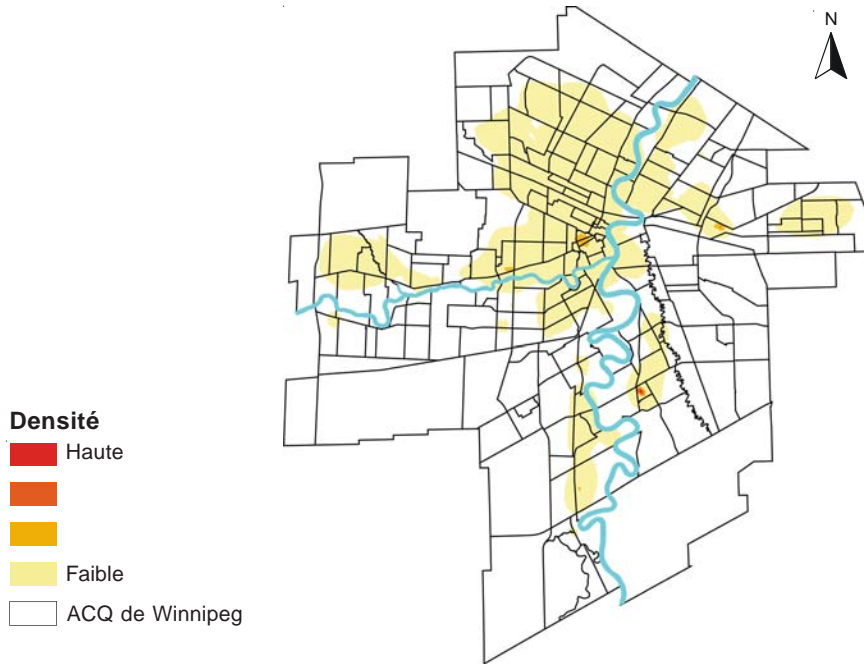
1. Il s'agit du compte pour l'ensemble des 230 aires caractérisées des quartiers (ACQ).
2. Taux fondé sur les 175 ACQ où le nombre total de résidents dépassait 250.
3. Comprend la prostitution, et les infractions liées aux armes offensives et aux jeux et paris.
4. Comprend seulement l'infraction la plus grave dans chaque affaire.
5. Comprend toutes les infractions consignées dans chaque affaire.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

La carte 8 affiche la combinaison de la répartition des affaires de crimes contre les biens et de la population résidentielle seule, alors que la carte 9 montre la combinaison des affaires de crimes contre les biens et de la « population à risque », qui comprend tant les résidents que les travailleurs dans chaque ACQ (voir l'encadré 2)⁸. Dans ces figures, la répartition de l'activité criminelle varie sensiblement dans l'ensemble du territoire urbain. Avec la mesure moins restreinte de la population à risque, en particulier, la répartition de la densité est élargie à un plus grand nombre d'aires au-delà du centre ville. Ces différences s'accroissent lorsqu'on examine la répartition des crimes avec violence (Cartes 10 et 11).

Carte 8

Étalement du noyau de densité des affaires de crimes contre les biens et de la population résidentielle, Winnipeg, 2001

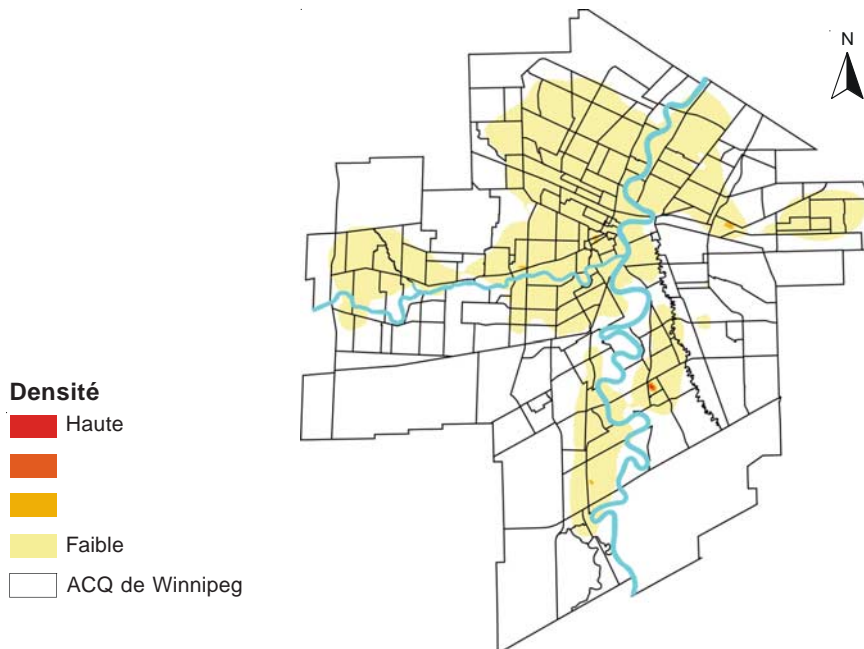


Fondé sur 54 775 affaires de crimes contre les biens.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

Carte 9

Étalement du noyau de densité des affaires de crimes contre les biens et de la population à risque (ensemble des résidents et des travailleurs), Winnipeg, 2001

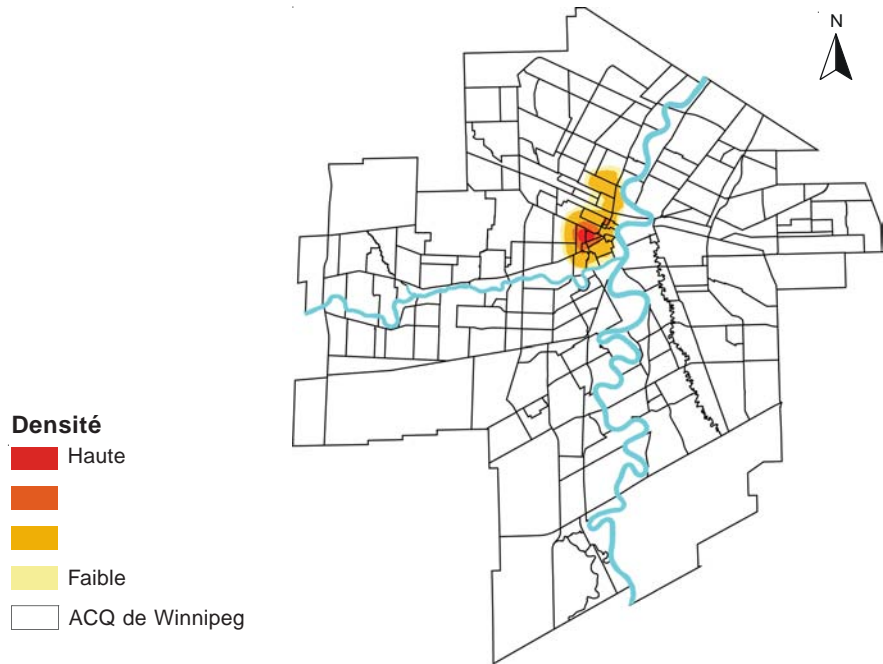


Fondé sur 54 775 affaires de crimes contre les biens.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

Carte 10

Étalement du noyau de densité des affaires de crimes avec violence et de la population résidentielle, Winnipeg, 2001

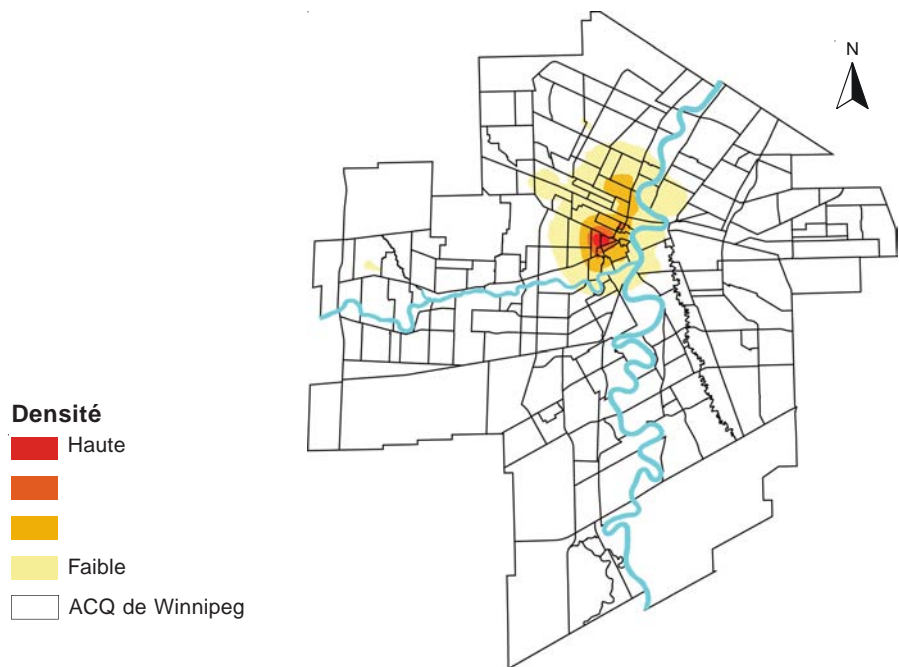


Fondé sur 9 727 affaires de crimes avec violence.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

Carte 11

Étalement du noyau de densité des affaires de crimes avec violence et de la population à risque (ensemble des résidents et des travailleurs), Winnipeg, 2001



Fondé sur 9 727 affaires de crimes avec violence.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

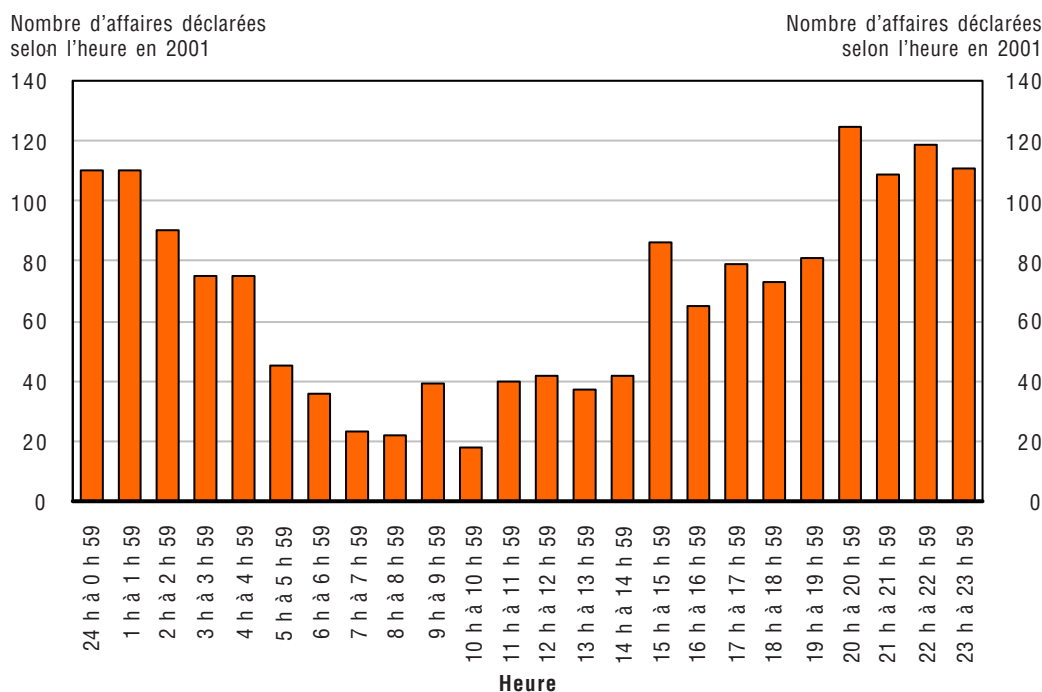
Variation de la répartition spatiale des affaires selon l'heure

Avec l'emplacement des infractions, l'heure à laquelle elles ont lieu revêt une importance toute particulière dans l'optique d'une stratégie pour combattre la criminalité. Les affaires criminelles peuvent se produire à toute heure de la journée, mais la recherche indique que les divers types de crime sont concentrés à des moments précis (Assuncao, Beato and Silva. 2002).

En guise d'illustration, la figure 3 indique la répartition selon l'heure de toutes les affaires de vol qualifié qui ont été signalées en 2001. Comme la durée de certains actes criminels peut être appréciable, on recueille, dans le cadre du Programme DUC 2, des données sur le début et la fin de la période de perpétration de l'infraction. Dans la figure qui suit, les colonnes représentent le moment déclaré d'accomplissement des actes en question. Un modèle ressort de l'examen des vols qualifiés, c'est-à-dire qu'il y en a le moins le matin et le plus le soir, avant minuit.

Figure 3

Affaires de vol qualifié selon l'heure, Winnipeg, 2001¹



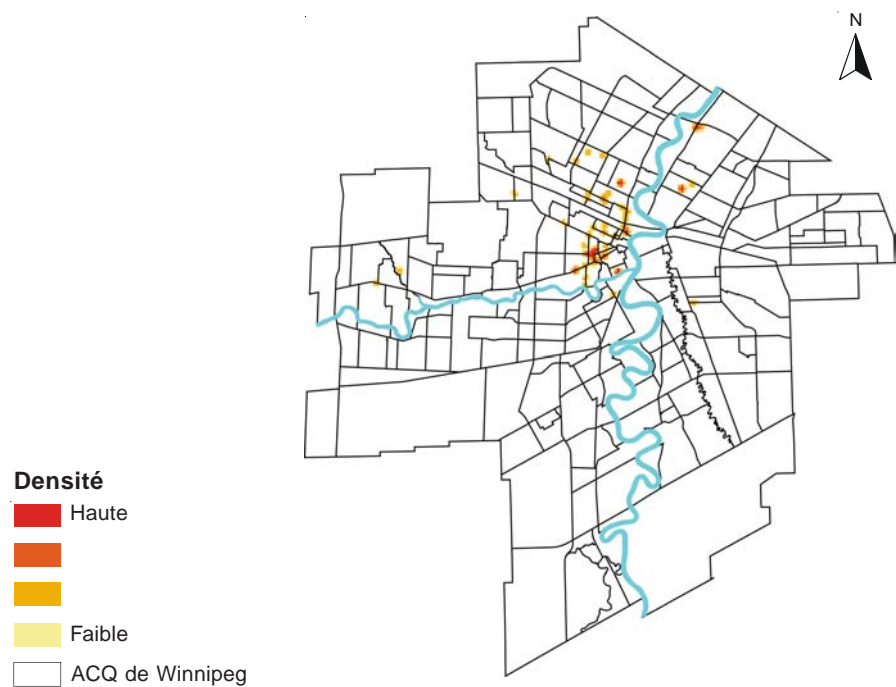
1. Comprend 1 652 affaires déclarées de vol qualifié dont on connaît le moment de perpétration.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les cartes 12 à 14 indiquent la répartition des points chauds pour les affaires de vol qualifié à trois moments de la journée, à savoir le matin (7 h à 9 h), le soir (20 h à 22 h) et la nuit (1 h à 3 h). En 2001, 4 % des vols qualifiés signalés ont été perpétrés entre 7 h et 9 h, 14 % l'ont été entre 20 h et 22 h et 12 %, entre 1 h et 3 h. La répartition spatiale varie selon le moment de la journée. Il y a variation tant pour le nombre d'actes criminels que pour les secteurs où la densité de la criminalité est la plus élevée, c'est-à-dire les points chauds, qui sont indiqués par le rouge le plus foncé.

Carte 12

Étalement du noyau de densité des affaires de vol qualifié ayant lieu entre 7 h et 9 h, Winnipeg, 2001

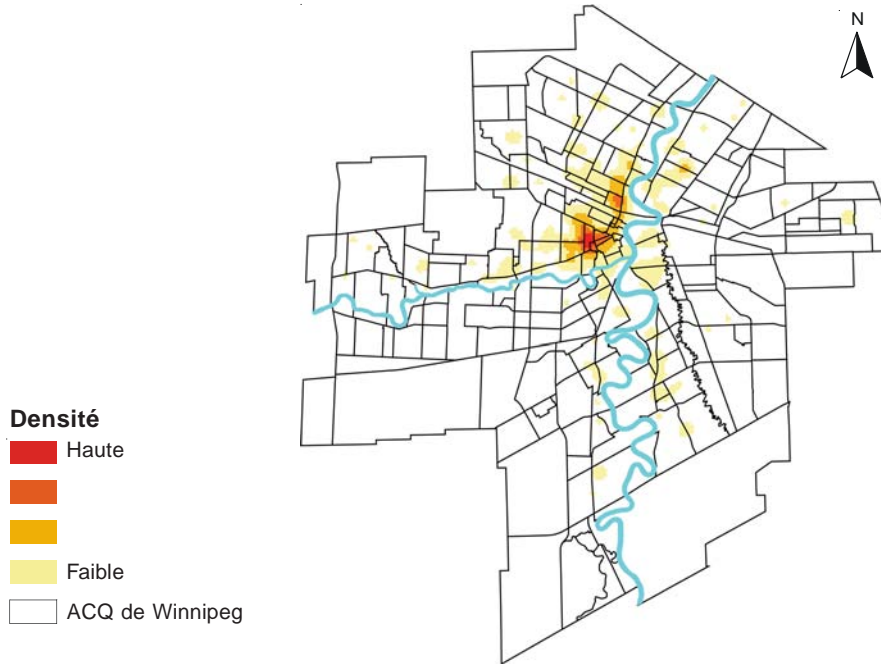


Fondé sur 52 affaires de vol qualifié qui se sont produites entre 7 h et 9 h en 2001.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 13

Étalement du noyau de densité des affaires de vol qualifié ayant lieu entre 20 h et 22 h, Winnipeg, 2001

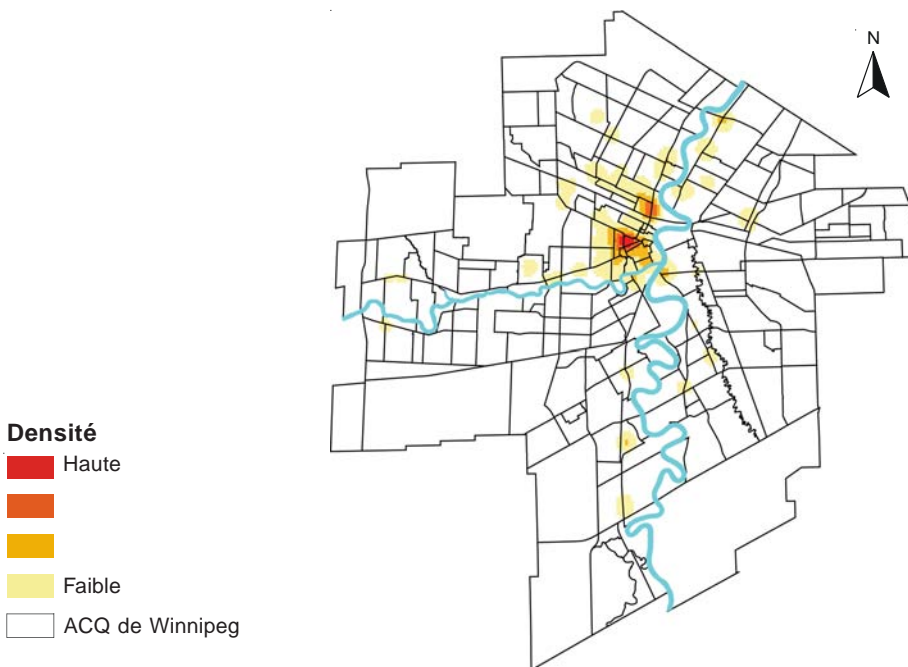


Fondé sur 254 affaires de vol qualifié qui se sont produites entre 20 h et 22 h en 2001.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 14

Étalement du noyau de densité des affaires de vol qualifié ayant lieu entre 1 h et 3 h, Winnipeg, 2001



Fondé sur 220 affaires de vol qualifié qui se sont produites entre 1 h et 3 h en 2001.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Caractéristiques et criminalité des quartiers⁹

Depuis les années 1940 (Shaw et McKay, 1942), nombreuses sont les études qui ont décrit les liens entre les caractéristiques des quartiers et leurs taux de criminalité. Elles varient cependant pour ce qui est de leur insistance sur l'importance de facteurs comme le faible revenu, la mobilité résidentielle, la composition ethnoculturelle, les opportunités criminelles, l'efficacité collective, c'est-à-dire le degré de confiance et de réciprocité dans un quartier, et la désorganisation sociale, qui est caractérisée par la diminution de l'influence des règles sociales sur le comportement (Cohen et Felson, 1979; Brantingham et Brantingham, 1982; Roncek et Maier, 1991; Sampson et Lauritsen, 1994; Sampson et coll., 1997; Oberwittler, à l'impression).

La présente section porte sur les liens entre un grand nombre de ces facteurs et les taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens observés dans les ACQ de Winnipeg en 2001. Aux fins de cette analyse, on examine le taux d'ensemble de chacune de ces deux catégories de crime plutôt que les taux des divers types de crime faisant partie de ces catégories, de manière à obtenir un maximum d'affaires à considérer. L'analyse vise les ACQ ayant plus de 250 habitants puisque que Statistique Canada supprime les données sur le revenu pour les aires géographiques sous ce seuil en raison de la confidentialité et de la qualité des données¹⁰. Par conséquent, seulement 175 des 230 ACQ sont incluses.

Les caractéristiques examinées dans cette analyse sont tirées du Recensement de 2001 et des données de zonage de la ville de Winnipeg. Ces caractéristiques sont définies à la section Description des variables plus haut.

Résultats descriptifs : comparaison des quartiers à forte et à faible criminalité

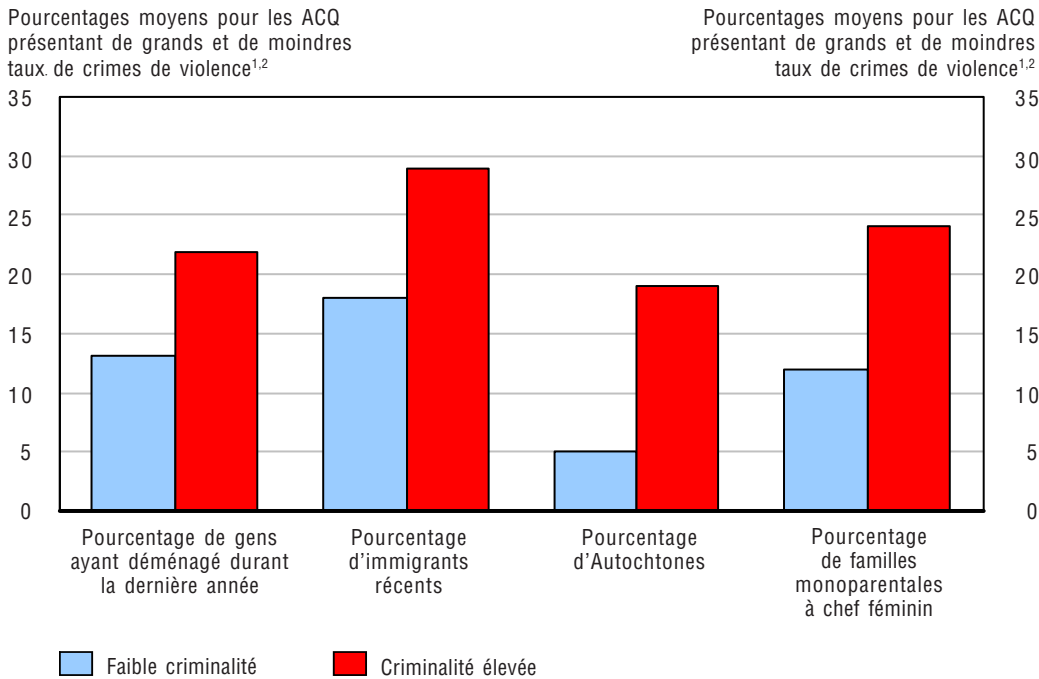
Pour examiner les liens entre les taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens et certaines caractéristiques des quartiers, les 175 ACQ ont été classés en deux groupes pour chaque catégorie de crime. La première comprend les 25 % des ACQ présentant les taux les plus élevés de crimes contre les biens et de crimes avec violence, alors que la seconde est formée 75 % restants des ACQ¹¹.

Avant toute prise en compte d'autres facteurs, on note des différences significatives pour certaines caractéristiques lorsque les quartiers présentant les taux de criminalité élevés sont comparés avec les quartiers où les taux sont plus faibles. Les écarts entre les taux sont semblables pour un certain nombre de caractéristiques démographiques, socioéconomiques, du logement et de l'utilisation du terrain, et ce, tant dans le cas des crimes avec violence que dans celui des crimes contre les biens.

À titre d'exemple, la figure 4 indique que, par rapport aux ACQ où il y avait moins de crimes avec violence, les ACQ présentant les taux les plus élevés se caractérisaient en moyenne par un taux de mobilité résidentielle significativement, c'est-à-dire qu'une plus forte proportion de gens ne demeuraient pas à la même adresse une année avant le Recensement de 2001 (22 % et 13 % respectivement). Les pourcentages étaient aussi plus élevés pour les immigrants récents, soit ceux arrivés au pays de 1991 à 2001 (29 % et 18 %, respectivement), les résidents autochtones (19 % et 5 %)¹² et les familles monoparentales à chef féminin (24 % et 12 %). On relevait des différences du même ordre dans le cas des crimes contre les biens (figure 5).

Figure 4

Caractéristiques démographiques dans les quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes de violence, Winnipeg, 2001



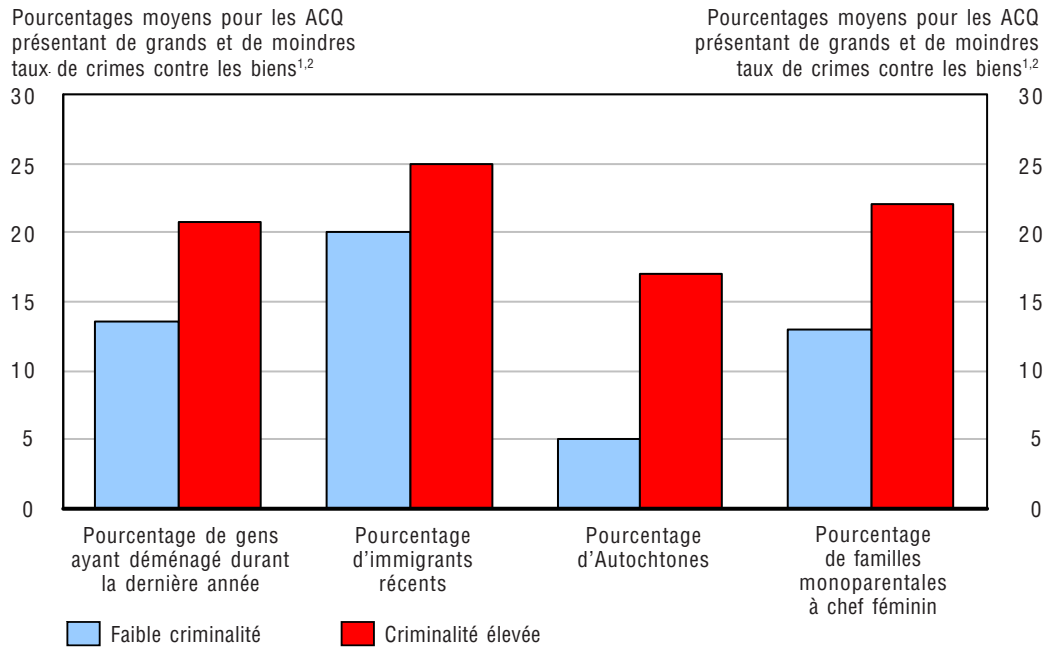
Note : N = 175 aires caractérisées des quartiers (ACQ).

1. Criminalité élevée : ACQ appartenant au quart supérieur des quartiers pour ce qui est du taux de crimes de violence. Faible criminalité : les autres 75 % des ACQ. Taux pour 1 000 résidents et travailleurs.
2. Les différences entre les moyennes de la « criminalité élevée » et de la « faible criminalité » sont statistiquement significatives à *** $p < 0,001$.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

Figure 5

Caractéristiques démographiques dans les quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes contre les biens, Winnipeg, 2001



Note : N = 175 aires caractérisées des quartiers (ACQ).

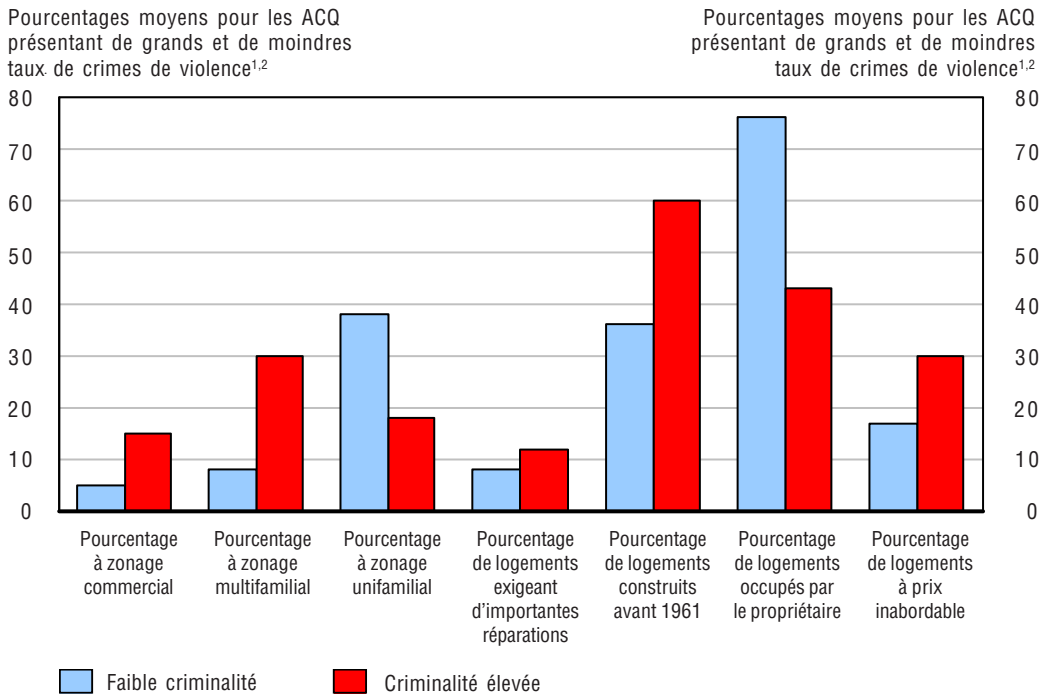
1. Criminalité élevée : ACQ appartenant au quart supérieur des quartiers pour ce qui est du taux de crimes contre les biens. Faible criminalité : les autres 75 % des ACQ. Taux pour 1 000 résidents et travailleurs.
2. Les différences entre les moyennes de la « criminalité élevée » et de la « faible criminalité » sont statistiquement significatives à *** $p < 0,001$.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

Pour ce qui est des caractéristiques de l'utilisation du terrain, la proportion en zonage commercial était beaucoup plus forte dans les quartiers affichant les taux les plus élevés de crimes avec violence que dans les autres quartiers (15 % et 5 %, respectivement); celle en zonage multifamilial y était aussi plus importante (30 % contre 8 %) alors que la proportion en zonage unifamilial était plus faible (18 % contre 38 %) (figure 6). Les quartiers où le taux de crimes avec violence était important ont aussi enregistré une plus forte proportion de logements exigeant de grandes réparations (12 % contre 8 %) et de logements construits avant 1961 (60 % contre 36 %). Dans ces mêmes ACQ à forts taux de crimes avec violence, les logements occupés par le propriétaire étaient proportionnellement moins nombreux (43 % contre 76 %) et les logements à prix inabordable (ménages dépensant plus de 30 % de leur revenu pour le logement), plus nombreux (30 % contre 17 %). Les différences quant aux caractéristiques de l'utilisation du terrain et du logement étaient à peu près semblables dans le cas des crimes contre les biens (figure 7).

Figure 6

Caractéristiques liées à l'utilisation du territoire et aux logements dans les quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes de violence, Winnipeg, 2001



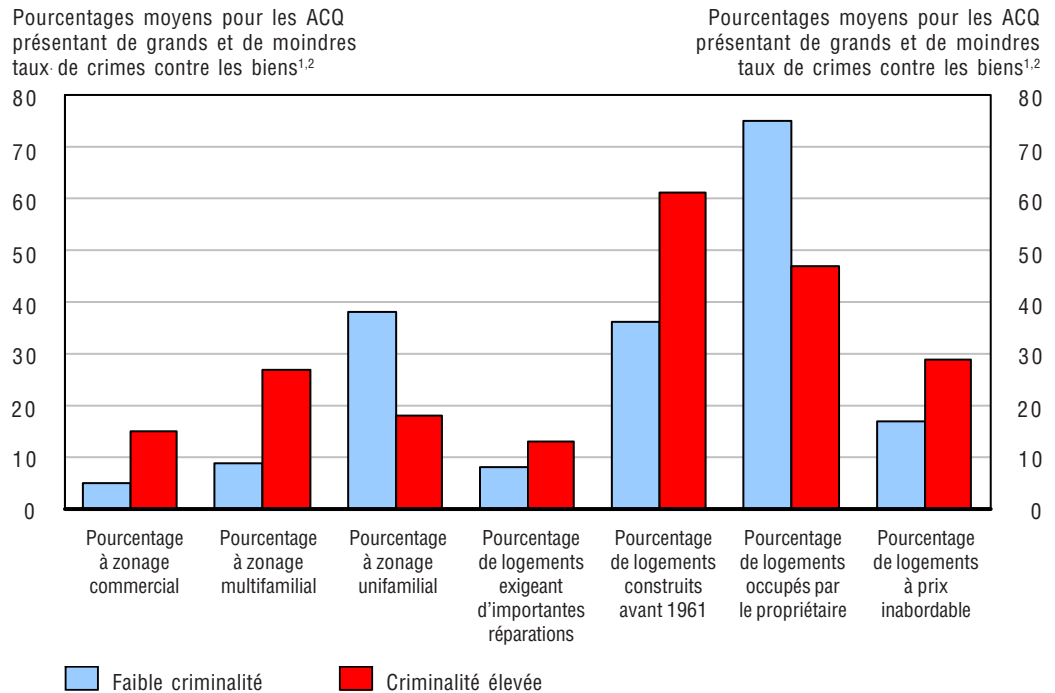
Note : N = 175 aires caractérisées des quartiers (ACQ).

1. Criminalité élevée : ACQ appartenant au quart supérieur des quartiers pour ce qui est du taux de crimes de violence. Faible criminalité : les autres 75 % des ACQ. Taux pour 1 000 résidents et travailleurs.
2. Les différences entre les moyennes de la « criminalité élevée » et de la « faible criminalité » sont statistiquement significatives à *** p < 0,001.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

Figure 7

Caractéristiques liées à l'utilisation du territoire et aux logements dans les quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes contre les biens, Winnipeg, 2001

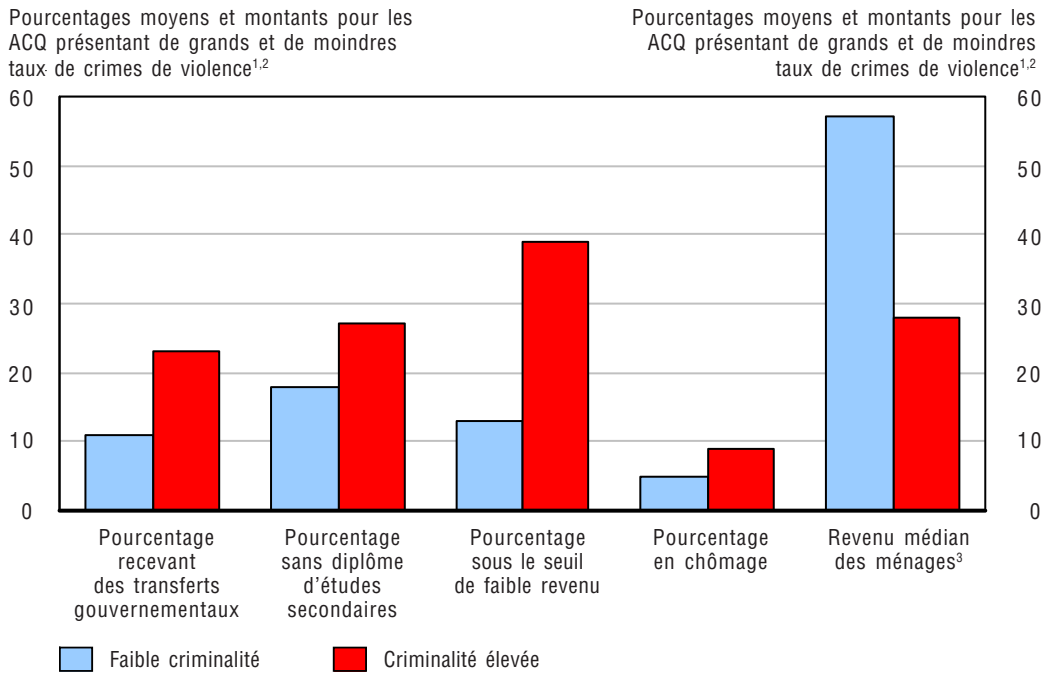


Note : N = 175 aires caractérisées des quartiers (ACQ).
 1. Criminalité élevée : ACQ appartenant au quart supérieur des quartiers pour ce qui est du taux de crimes contre les biens. Faible criminalité : les autres 75 % des ACQ. Taux pour 1 000 résidents et travailleurs.
 2. Les différences entre les moyennes de la « criminalité élevée » et de la « faible criminalité » sont statistiquement significatives à *** p < 0,001.
Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

Enfin, la figure 8 indique les concentrations du désavantage socioéconomique dans les quartiers ayant des taux supérieurs de crimes de violence. De ce désavantage témoignent les beaucoup plus fortes proportions d'habitants de ces quartiers recevant des transferts gouvernementaux (23 % contre 11 %), n'ayant pas terminé leurs études secondaires (27 % contre 18 %), touchant un revenu inférieur au seuil de faible revenu (39 % contre 13 %) ou se trouvant en chômage (9 % contre 5 %). De plus, ces quartiers affichent un revenu médian des ménages sensiblement inférieur à celui des ACQ dont le taux de crimes avec violence est faible (28 000 \$ contre 57 000 \$). La figure 9 révèle des résultats à peu près semblables pour les taux de crimes contre les biens.

Figure 8

Caractéristiques socioéconomiques dans les quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes de violence, Winnipeg, 2001



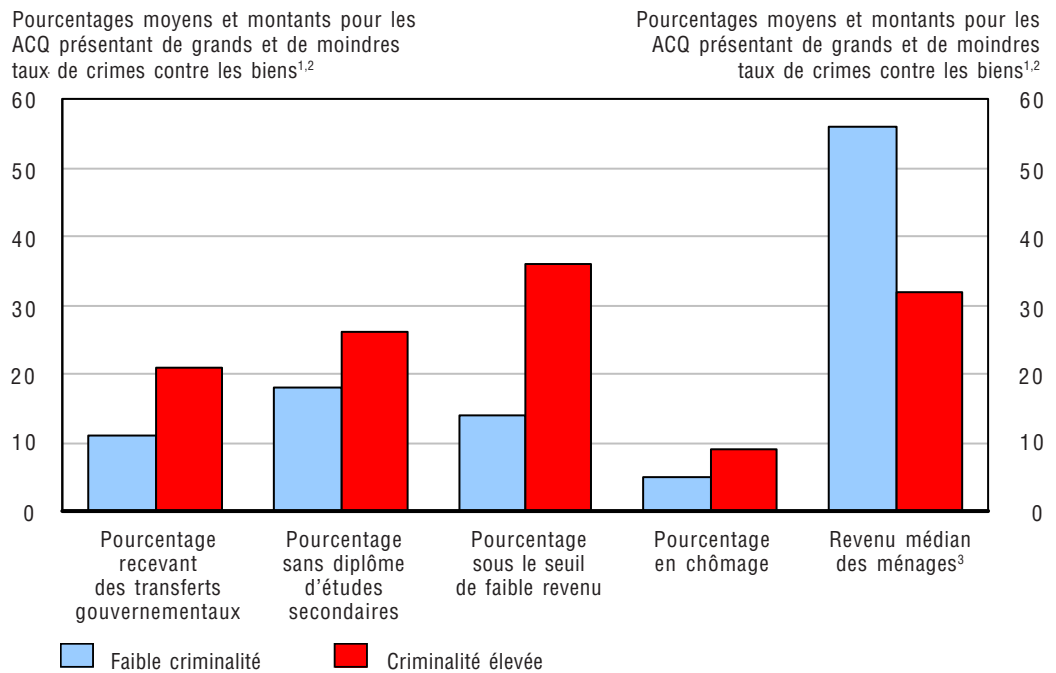
Note : N = 175 aires caractérisées des quartiers (ACQ).

1. Criminalité élevée : ACQ appartenant au quart supérieur des quartiers pour ce qui est du taux de crimes de violence. Faible criminalité : les autres 75 % des ACQ. Taux pour 1 000 résidents et travailleurs.
2. Les différences entre les moyennes de la « criminalité élevée » et de la « faible criminalité » sont statistiquement significatives à *** $p < 0,001$.
3. Le revenu médian des ménages est exprimé en milliers de dollars.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

Figure 9

Caractéristiques socioéconomiques dans les quartiers présentant de grands et de moindres taux de crimes contre les biens, Winnipeg, 2001



Note : N = 175 aires caractérisées des quartiers (ACQ).

1. Criminalité élevée : ACQ appartenant au quart supérieur des quartiers pour ce qui est du taux de crimes contre les biens. Faible criminalité : les autres 75 % des ACQ. Taux pour 1 000 résidents et travailleurs.
2. Les différences entre les moyennes de la « criminalité élevée » et de la « faible criminalité » sont statistiquement significatives à *** p < 0,001.
3. Le revenu médian des ménages est exprimé en milliers de dollars.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001 et Recensement de 2001.

Comme on pouvait s'y attendre, les résultats obtenus pour la variable composée du désavantage socioéconomique (variable formée de cinq éléments dont la définition figure à la section Description des variables) font voir un même modèle, c'est-à-dire que les quartiers où la criminalité sévit le plus sont aussi les quartiers les plus défavorisés sur le plan socioéconomique¹³.

Cependant, on n'a pas relevé de différences significatives entre les quartiers pour certains des facteurs analysés, comme la proportion d'hommes du groupe le plus à risque (15 à 24 ans) et celle des adultes de 64 ans et plus.

Résultats de l'analyse multivariable

Si l'on considère isolément les caractéristiques des quartiers dont nous avons parlé, elles sont liées à des taux supérieurs de crimes avec violence et de crimes contre les biens, mais l'importance du lien peut varier lorsqu'on combine plusieurs caractéristiques pour expliquer la criminalité. Dans la présente section, l'analyse à plusieurs variables sert à examiner l'interaction des variables et observer leur lien avec les niveaux de criminalité, une fois les autres facteurs pris en compte¹⁴.

Bon nombre des caractéristiques des quartiers faisant l'objet de l'étude sont en étroite corrélation les unes avec les autres ou communiquent sensiblement la même information. Le problème de multicollinéarité entre facteurs tient à la forte association entre un grand nombre de facteurs structurels qui sont individuellement liés à la criminalité (Land, McCall et Cohen, 1990).

Pour éviter le problème de multicollinéarité, qui est susceptible de fausser les résultats, on a retranché de l'analyse les variables en étroite corrélation. Ainsi, le tableau 2 indique que les proportions de familles monoparentales ($r = 0,81$), d'Autochtones ($r = 0,82$), de logements occupés par les propriétaires ($r = -0,73$) et de logements à prix inabordable ($r = 0,76$) sont toutes hautement corrélées avec le désavantage socioéconomique, d'où la nécessité de les éliminer¹⁵. Comme on l'a mentionné, la variable du désavantage socioéconomique réunit cinq facteurs apparentés qui rendent compte de l'importance des ressources sociales et économiques à la disposition des gens. Bien que ces autres variables en forte corrélation qu'on vient d'énumérer n'aient pas été incluses dans la variable composée du désavantage, elles y sont étroitement associées. En fait, on pourrait faire valoir que leur incidence sur la criminalité découle de l'étroitesse de leur lien avec le désavantage.

Comme on pouvait aussi s'y attendre, le tableau 2 indique que la proportion de zonage résidentiel unifamilial est en étroite corrélation avec celle du zonage résidentiel multifamilial ($r = -0,72$). D'ordinaire, le premier augmente à mesure que diminue le second. Pour parvenir à des résultats qui soient les plus parcimonieux possible, on a conservé la variable du zonage multifamilial dans l'analyse à plusieurs variables, puisque des études antérieures ont démontré l'existence de liens entre le coût et la densité de l'habitation et la concentration de la criminalité (South et Crowder, 1997). Enfin, les résultats font voir une forte corrélation entre la proportion de logements construits avant 1961 et celle des logements exigeant d'importantes réparations ($r = 0,75$). Dans ce cas, on a retranché la première de ces variables de l'analyse, et ce, principalement parce que c'est l'état de délabrement de l'habitation qui est considéré comme un facteur important lié au désordre social et, par conséquent, aux taux de criminalité (Kelling et Coles, 1998).

Tableau 2

Corrélation bidimensionnelle des variables indépendantes, quartiers de Winnipeg, 2001²

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1 Désavantage socioéconomique ¹	1,00													
2 Pourcentage d'hommes de 15 à 24 ans	-0,11	1,00												
3 Pourcentage de logements exigeant d'importantes réparations	0,31**	-0,14	1,00											
4 Pourcentage à zonage commercial	0,36**	-0,06	-0,05	1,00										
5 Pourcentage à zonage multifamilial	0,55**	-0,09	0,06	0,58**	1,00									
6 Pourcentage d'habitants de plus de 64 ans	0,24**	-0,42**	-0,01	0,25**	0,21**	1,00								
7 Pourcentage d'immigrants récents, 1991 à 2001	0,32**	0,07	0,06	0,32**	0,38**	-0,16*	1,00							
8 Pourcentage de gens ayant récemment déménagé (adresse différente il y a un an)	0,60**	0,05	0,21**	0,52**	0,54**	-0,02	0,49**	1,00						
9 Pourcentage de logements occupés par le propriétaire	-0,73**	0,10	-0,13	-0,60**	-0,68**	-0,31**	-0,42**	-0,77**	1,00					
10 Pourcentage de familles monoparentales à chef féminin	0,81**	0,11	0,36**	0,22**	0,41**	-0,01	0,31**	0,53**	-0,61**	1,00				
11 Pourcentage d'Autochtones	0,82**	0,02	0,29**	0,20**	0,48**	-0,08	0,28**	0,53**	-0,50**	0,77**	1,00			
12 Pourcentage de ménages dépensant 30 % et plus de leur budget pour le logement	0,76**	-0,06	0,13	0,57**	0,64**	0,34**	0,28**	0,66**	-0,83**	0,62**	0,54**	1,00		
13 Pourcentage à zonage unifamilial	-0,43**	0,03	0,07	-0,44**	-0,72**	-0,10	-0,34**	-0,53**	0,54**	-0,29**	-0,39**	-0,53**	1,00	
14 Pourcentage de logements construits avant 1961	0,28**	-0,18*	0,75**	-0,07	0,07	0,04	0,08	0,16*	-0,07	0,30**	0,27**	0,06	0,06	1,00

* p < 0,05

** p < 0,01

1. Variable composée.

2. Fondé sur les 175 ACQ où le nombre total de résidents dépassait 250.

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2001; ville de Winnipeg, données sur le zonage, 2004.

Pour évaluer la contribution relative des caractéristiques des quartiers à l'explication de la criminalité, on a calculé une régression distincte du jeu de variables sur le taux de crimes de violence et celui des crimes contre les biens (tableau 3). Les valeurs moyennes quadratiques corrigées indiquent que les huit variables explicatives qui restent rendent compte d'une très forte proportion de la variation des crimes avec violence (76 %) et des crimes contre les biens (66 %). Les coefficients de régression estimés nous offrent une indication de la contribution relative de chaque variable compte tenu des autres variables du modèle¹⁶.

C'est le désavantage socioéconomique qui contribue relativement le plus à l'explication des taux de crimes de violence ($b = 0,78$) et de crimes contre les biens ($b = 0,54$) lorsqu'on tient compte des autres variables explicatives. Dans les deux modèles, les taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens augmentent en fonction du désavantage socioéconomique. Cette dernière caractéristique est suivie de l'état des logements du quartier, c'est-à-dire de la proportion d'habitations exigeant d'importantes réparations ($b = 0,25$ et $b = 0,40$). De même, à mesure que s'accroît la proportion de logements qui nécessitent d'importantes réparations, les taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens grimpent aussi, lorsqu'on maintient constantes les autres variables du modèle.

D'autres variables dont la contribution est moindre — bien que statistiquement significative — à des taux accrus de crimes avec violence après correction sont notamment de plus fortes proportions de zonage résidentiel multifamilial ($b = 0,14$)

et commercial ($b = 0,12$), une plus faible proportion d'adultes de plus de 64 ans ($b = -0,12$) et une proportion plus élevée de personnes à plus grand risque de devenir auteurs ou victimes d'actes criminels, soit les hommes de 15 à 24 ans ($b = 0,10$). Ni la proportion d'immigrants dans un quartier ni celle des résidents ayant déménagé dans la dernière année n'apportent une contribution significative à l'explication des taux de crimes avec violence après correction en fonction des autres variables du modèle.

Pour ce qui est de l'ordre d'importance des contributions à l'explication des taux de crimes contre les biens, le zonage commercial ($b = 0,25$) suivait le désavantage socioéconomique et les logements exigeant d'importantes réparations. C'était la seule autre variable à apporter une contribution significative à cette explication. Après avoir maintenu constantes les autres variables, on a constaté que ce genre de crime était plus élevé là où la proportion du zonage commercial dans un quartier était plus forte.

Tableau 3

Modèles de régression multiple des moindres carrés ordinaires pour les taux de crimes de violence et de crimes contre les biens¹, quartiers de Winnipeg, 2001

Caractéristiques des quartiers ²	Coefficients de régression non normalisés	
	Taux de crimes de violence ⁴	Taux de crimes contre les biens ⁴
	<i>b</i>	<i>b</i>
Pourcentage d'hommes de 15 à 24 ans	0,10*	0,08
Pourcentage d'habitants de plus de 64 ans	-0,12*	0,05
Pourcentage d'immigrants récents, 1991 à 2001	0,09	0,01
Pourcentage de gens ayant récemment déménagé (adresse différente il y a un an)	-0,11	-0,11
Pourcentage de logements exigeant d'importantes réparations	0,25***	0,40***
Pourcentage à zonage commercial	0,12*	0,25***
Pourcentage à zonage multifamilial	0,14**	0,04
Désavantage socioéconomique ³	0,78***	0,54***
R ² corrigé	0,76	0,66

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

1. Taux de crimes de violence et de crimes contre les biens déclarés par la police, selon le nombre de résidents et de travailleurs (transformation logarithmique). Fondé sur les 175 ACQ où le nombre total de résidents dépassait 250.

2. Les variables sont normalisées : écarts réduits.

3. Variable composée.

4. Les modèles de régression comprennent les valeurs à l'origine.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, 2001 et Recensement de 2001; ville de Winnipeg, données sur le zonage, 2004.

Discussion

Dans le présent rapport, figurent les données issues d'une étude pilote de Statistique Canada sur la répartition spatiale de la criminalité dans une ville canadienne à l'aide d'analyses statistiques et de cartes de la criminalité établies au moyen de la technologie d'un système d'information géographique. Les résultats de l'examen des données de Winnipeg de 2001 concordent avec ceux d'autres études qui montrent que la criminalité ne se répartit pas au hasard sur les territoires urbains, mais se concentre plutôt dans certains quartiers où entrent en jeu d'autres facteurs démographiques et d'utilisation du terrain urbain.

Les cartes du présent rapport décrivant la répartition des affaires criminelles déclarées par la police indiquent une concentration dans les quartiers centraux de la ville, c'est-à-dire sur une superficie relativement petite. Ainsi, on a déclaré quelque 1 100 affaires au km² dans un rayon de deux kilomètres du centre géographique de la ville. Si l'on se déplace depuis le centre sur une distance de six à huit kilomètres, on constate que la densité des affaires déclarées chute littéralement à 151 affaires au km².

Il existe des différences du degré de concentration des crimes avec violence et des crimes contre les biens. Environ 30 % des affaires de crimes avec violence déclarées en 2001 ont eu lieu dans 3 % des quartiers et, s'il y a une répartition plus étalée des affaires de crimes contre les biens déclarées, environ 30 % des ces affaires ont été commises dans seulement 7 % des quartiers.

Avant la prise en compte d'autres facteurs, les résultats font voir des différences significatives quant à certaines caractéristiques lorsqu'on compare les quartiers ayant des taux de criminalité supérieurs avec ceux dont les taux sont faibles. Les différences des taux sont semblables pour un certain nombre de caractéristiques démographiques, socioéconomiques, d'utilisation du terrain et du logement en ce qui concerne les crimes avec violence et les crimes contre les biens.

Ces résultats bidimensionnels donnent à penser que le crime sévit davantage dans les quartiers qui ont moins accès aux ressources sociales et économiques. Par exemple, ce sont des quartiers qui se caractérisent par une population plus économiquement défavorisée et moins scolarisée, et qui sont plus susceptibles de comporter un plus grand nombre de familles monoparentales à chef féminin, d'Autochtones ou d'immigrants récents. Ils affichent en outre une moindre stabilité résidentielle, une plus forte densité et une plus grande proportion de logements multifamiliaux exigeant souvent des réparations.

L'étude a démontré qu'un grand nombre de facteurs qui entrent en jeu sont étroitement apparentés. Ainsi, lorsqu'on maintient constantes les variables en appliquant une technique d'analyse à plusieurs variables, on constate qu'un petit nombre de facteurs clés sont des plus liés aux taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens.

Une fois prises en compte ces autres variables, on peut voir que c'est le désavantage socioéconomique qui est le plus étroitement lié aux deux catégories de crimes. Dans d'autres travaux de recherche, on a fréquemment démontré l'association intense entre la concentration du désavantage socioéconomique et la criminalité. Ainsi, Sampson et Raudenbush (1999) font valoir que le rapport entre désavantage et crime est en fait si étroit que d'autres « symptômes » propres aux quartiers de forte criminalité découlent en réalité du désavantage socioéconomique.

Par ordre d'importance des facteurs explicatifs, le désavantage était suivi de l'état des logements d'un quartier, c'est-à-dire de la proportion de logements exigeant d'importantes réparations. Ce facteur est l'indice d'un moins grand sentiment d'appartenance à son milieu et d'un sens des responsabilités collectives moins développé, ce qui a pour conséquence une identification réduite avec les voisins et le quartier et un manque d'intérêt pour eux (Sampson et Raudenbush, 1999).

Le type d'utilisation du terrain contribuait aussi à l'explication de la criminalité. En ce qui concerne les crimes avec violence, un facteur de contribution particulièrement important était le zonage résidentiel multifamilial et, dans une moindre mesure, le zonage commercial, c'est-à-dire les zones où l'on trouve, entre autres entreprises, des restaurants, des débits de boissons sous permis et des établissements de détail. Les résultats s'appliquant aux crimes contre les biens étaient un peu différents. Dans ce cas-là, le zonage commercial était le seul facteur qui s'est révélé significatif.

Les possibilités d'agissements criminels s'accroissent lorsque le modèle d'utilisation du terrain dans les quartiers favorise le crime (Hayslett-McCall, 2002). Les types d'aménagement qui ont été associés à la criminalité sont notamment le mélange de terrains résidentiels, commerciaux, industriels et vacants dans les quartiers, et l'existence de certains types d'établissements, comme les centres commerciaux. Les modèles de l'aménagement du territoire peuvent influencer sur la criminalité en nuisant à la fonction de garde ou de contrôle social des habitants d'un quartier ou en créant des lieux privilégiés où peuvent s'exercer certaines activités, comme la consommation d'alcool dans les bars ou encore la vente ou la consommation de drogue dans des constructions désaffectées (Hayslett-McCall, 2002).

L'étude a démontré que les quartiers où les taux de criminalité sont élevés affichent des caractéristiques particulières, qui sont très différentes de celles des quartiers à faible criminalité. Leurs résidents possèdent une part moins grande des ressources sociales et économiques, et les modèles d'utilisation du terrain semblent accroître les opportunités criminelles.

Ces résultats laissent entendre que des politiques et programmes visant à améliorer les conditions socioéconomiques des résidents — incluant celles liées au logement — et tenant compte des répercussions du zonage du territoire constitueraient des interventions efficaces à l'échelon de la collectivité. En outre, le haut degré de concentration géographique de la criminalité que fait voir l'étude est l'indice qu'on a peut-être intérêt à cibler, dans les stratégies adoptées, les besoins particuliers des quartiers ou de plus petits secteurs d'une ville.

Limites et possibilités

Dans l'étude de démonstration de la ville de Winnipeg, les données ne portaient que sur une seule année, aussi a-t-il été impossible d'examiner l'évolution des taux de criminalité des quartiers et des caractéristiques connexes. Avec des données temporelles, on peut s'attacher à l'ordre causal des facteurs. Par exemple, des études de villes américaines révèlent que des taux de criminalité élevés entraînent le dépeuplement, qui en retour mène à un accroissement du désavantage socioéconomique dans les noyaux urbains. Il importe aussi de comprendre les facteurs d'évolution au fil des ans pour élaborer des stratégies de prévention et de réduction de la criminalité et pour évaluer les programmes en place. Dans les études à venir, l'examen des données sur plusieurs années devra être considéré et, par conséquent, l'analyse de l'évolution qui s'opère dans le temps.

L'étude a permis d'examiner le lieu des affaires criminelles, des données n'étaient pas disponibles sur le lieu de résidence des auteurs présumés ou des victimes. On peut utiliser les données sur les déplacements vers le lieu du crime — ou les distances que franchissent les auteurs d'actes criminels pour les commettre — en vue d'éclairer les stratégies pour combattre le crime. On suppose souvent que les contrevenants parcourent des distances pour se livrer à leurs activités criminelles et qu'un nombre considérable d'actes criminels sont attribuables à ces mêmes contrevenants très actifs qui se rendent dans les différents quartiers de la ville. Toutefois, des données du Royaume-Uni indiquent que la plupart des déplacements des auteurs présumés sont relativement courts et que ceux-ci ne sont pas initiés par le crime mais que le crime est le résultat d'opportunités se présentant au cours de déplacements routiniers. Pour vérifier ces résultats dans le contexte canadien, l'examen des données sur les adresses des auteurs présumés devra être entrepris dans les travaux concernant d'autres villes du pays.

Dans l'étude démonstration de Winnipeg, on a entrepris les premiers travaux afin d'étudier les facteurs distinguant les quartiers de moindre criminalité qui présentent des caractéristiques normalement attribuées aux quartiers de forte criminalité. Les caractéristiques et l'emplacement de ces quartiers sont d'un intérêt tout particulier du point de vue des interventions, puisqu'ils pourraient offrir certaines vertus protectrices. Toutefois, en raison du lien très étroit entre le crime et le désavantage socioéconomique à Winnipeg, le petit nombre de ces quartiers de faible criminalité et de fort désavantage a produit des résultats peu fiables. Il a donc été impossible de décrire les vertus de ces secteurs. D'autres travaux en ce sens portant sur d'autres villes canadiennes devront être entrepris.

Enfin, la question de la disponibilité de données a une incidence particulière sur les analyses de la répartition spatiale de la criminalité. Dans la présente étude, on s'est servi des données du Recensement de la population et du zonage de la ville de Winnipeg pour décrire le lien entre les lieux et les crimes. Cette information permet de mieux comprendre les modèles de la criminalité dans les villes, mais il y a d'autres facteurs qui pourraient être liés au nombre de personnes qui circulent dans un quartier pendant une journée donnée, à la répartition de certains types de bâtiments (bars, boîtes de nuit, etc.), au lieu et à la prestation de divers services de justice et d'autres services, et ce qui est plus important encore, aux attitudes et aux perceptions des gens à l'égard de leur propre quartier, à leur confiance en autrui et leur disposition à participer. Pour mieux comprendre les facteurs liés à la répartition de la criminalité, il faut avoir accès à des ensembles de données provenant de diverses sources.

Bibliographie

- ANSELIN, L. et coll. 2000, « Spatial analyses of crime », *Criminal Justice: Vol. 4, Measurement and analysis of crime and justice*, sous la direction de D. Duffee, Washington, district fédéral de Columbia, National Institute of Justice, p. 213 à 262.
- ASSUNCAO, R., C. BEATO et B. SILVA. 2002, « Describing crime spatial patterns by time of day », dans : Levine, N., *CrimeStat II: A Spatial Statistics Program for the Analysis of Crime Incident Locations*, Program Manual, Washington, district fédéral de Columbia, National Institute of Justice, p. 222
- BAILEY, T.C., et A.C. Gatrell. 1995, *Interactive spatial data analysis*, Reading, Massachusetts, Addison-Wesley.
- BESSERER, S., et C. TRAINOR. 2000, « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 10.
- BLOCK, R.L. 1979, « Community, Environment, and Violent Crime », *Criminology*, vol. 17, p. 46 à 57.
- BLOCK, R.L. et C.R. BLOCK. 1995, « Space, place and crime: hotspots areas and hot spots of crime », *Crime and place*, sous la direction de J.E. Eck et D. Weisburd, Monsey, New York, Criminal Justice Press, p. 145 à 184.
- BOYLE, M.H., et E.L. LIPMAN. 2002, « Do places matter? Socioeconomic disadvantage and child problem behaviour in Canada », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 70, p. 378 à 389.
- BRANTINGHAM, P.L., et P.J. BRANTINGHAM. 1982, « Mobility, notoriety and crime: A study of crime patterns in urban nodal points », *Journal of Environmental Systems*, vol. 11, p. 89 à 99.
- BRETON, R. 2003, *Social Capital and the Civic Participation of Immigrants and Members of Ethno-Cultural Groups*, Projet de recherche sur les politiques, Montréal, novembre, 2003. Exposé présenté à la conférence Les possibilités et les défis de la diversité : Un rôle pour le capital social?
- COHEN, L., et M. FELSON. 1979, « Social Change and Crime Rates », *American Sociological Review*, vol. 44, p. 588 à 608.
- HAYSLETT-McCALL, K.L. 2002, *Neighborhoods, land-use, and robbery rates: a test of routine activity theory*, Dallas, Texas, University of Texas at Dallas. Mémoire.
- KELLING, G., et C. COLES. 1998, *Fixing Broken Windows: Restoring Order and Reducing Crime in Our Communities*, New York, New York, Touchstone.
- LAND, K. C., P.L. McCALL et L.E. COHEN. 1990, « Structural covariates of homicide rates: Are there any invariances across time and social space? », *American Journal of Sociology*, vol. 95, p. 922 à 963.

- MORENOFF, J.D., et R.J. SAMPSON. 1997, « Violent crime and the spatial dynamics of neighbourhood transition: Chicago 1970-1990 », *Social forces*, vol. 76, n° 1, p. 31 à 64.
- MORENOFF, J.D., R.J. SAMPSON et S.W. RAUDENBUSH. 2001, « Neighbourhood inequality, collective efficacy and the spatial dynamics of urban violence », *Research Report*, Population Studies Centre, Institute for Social Research University of Michigan. Rapport n° 00-451.
- OBERWITTLER, D. « Re-Balancing routine activity and social disorganization theories in the explanation of urban violence: A new approach to the analysis of spatial crime patterns based on population at risk », *Journal of Quantitative Criminology*. À l'impression.
- OBERWITTLER, D. et M. WIESENHÜTTER. 2002, « The Risk of Violent Incidents Relative to Population Density in Cologne Using the Dual Kernel Density Routine », dans : Levine, N., *CrimeStat II: A Spatial Statistics Program for the Analysis of Crime Incident Locations*, Program Manual, Washington, district fédéral de Columbia National Institute of Justice, p. 332.
- RONCEK, D.W., et P.A. MAIER. 1991, « Bars, blocks, and crimes revisited: linking the theory of routine activities to the empiricism of hot spots », *Criminology*, vol. 29, p. 725 à 755.
- SAMPSON, R.J. 1993, « The community context of violent crime », *Sociology and the public agenda*, sous la direction de W.J. Wilson, Newbury Park, Californie, Sage Publications, p. 274 à 279.
- SAMPSON, R.J. 1997, « The Embeddedness of Child and Adolescent Development: A Community-Level Perspective on Urban Violence », *Violence and Childhood in the Inner City*, sous la direction de J. McCord, Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press.
- SAMPSON, R.J., et J.L. LAURITSEN. 1994, « Violent victimization and offending: Individual, situational, and community-level risk factors », *Understanding and Preventing Violence*, sous la direction de A.J. Reiss et J.A. Roth, Washington, district fédéral de Colombia, National Academy Press.
- SAMPSON, R.J., et J.D. MORENOFF. 2004, « Spatial (Dis)Advantage and Homicide in Chicago Neighborhoods », *Spatially Integrated Social Science*, sous la direction de M.F. Goodchild et D.G. Janelle, Oxford University Press.
- SAMPSON, R.J., et S. RAUDENBUSH. 1999, « Systematic Social Observation of Public Spaces: A New Look at Disorder in Urban Neighborhoods », *American Journal of Sociology*, vol. 105, p. 603 à 651.
- SAMPSON, R.J., S.W. RAUDENBUSH et F. EARLS. 1997, « Neighbourhoods and violent crime: a multilevel study of collective efficacy », *Science*, vol. 277, p. 918 à 924.
- SHAW, C.R., et H.D. MCKAY. 1942, *Juvenile Delinquency in Urban Areas*, Chicago, Illinois, University of Chicago Press.
- SHERMAN, L.W., P.R. GARTIN et M.E. BUERGER. 1989, « Hot Spots of Predatory Crime: Routine Activities and the Criminology of Place », *Criminology*, vol. 27, n° 1, p. 27 à 55.

- SOUTH, J.K., et K.D. CROWDER. 1997, « Residential mobility between cities and suburbs: Race suburbanization, and back-to-the-city moves », *Demography*, vol. 34, p. 525 à 538.
- STATISTIQUE CANADA. 2001a, *Les Autochtones au Canada*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique ».
- STATISTIQUE CANADA. 2001b, *Les minorités visibles au Canada*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique ».
- STATISTIQUE CANADA. 2001c, *Le revenu au Canada*, produit n° 75-202 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
- THOMAS, J. 2000, « Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 20, n° 3.
- WIKSTROM, P.-O.H. 1991, *Urban crime, criminals and victims*, New York, New York, Springer.

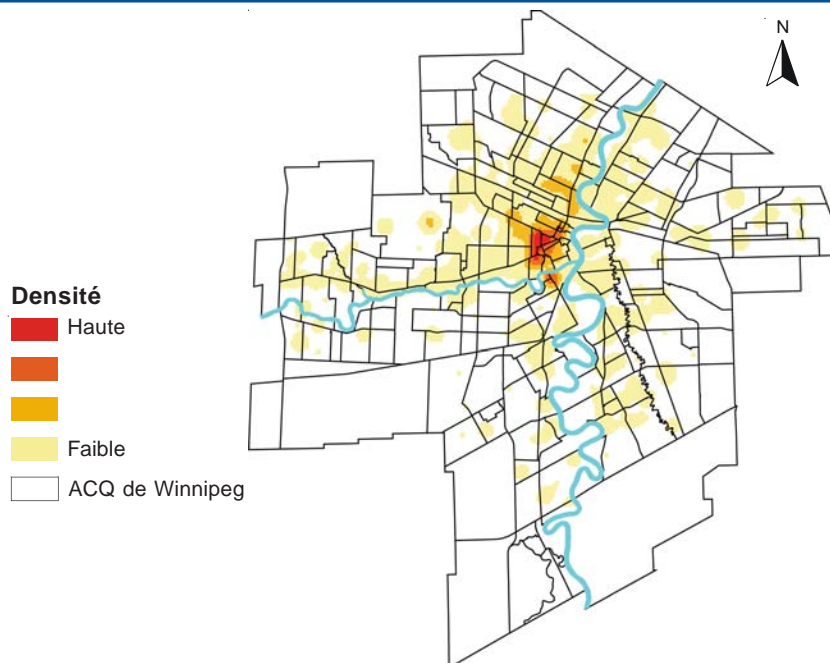
Annexes

Annexe A :

Cartes de répartition pour certaines variables de recensement

Carte 15

Étalement du noyau de densité des affaires de drogue, Winnipeg, 2001

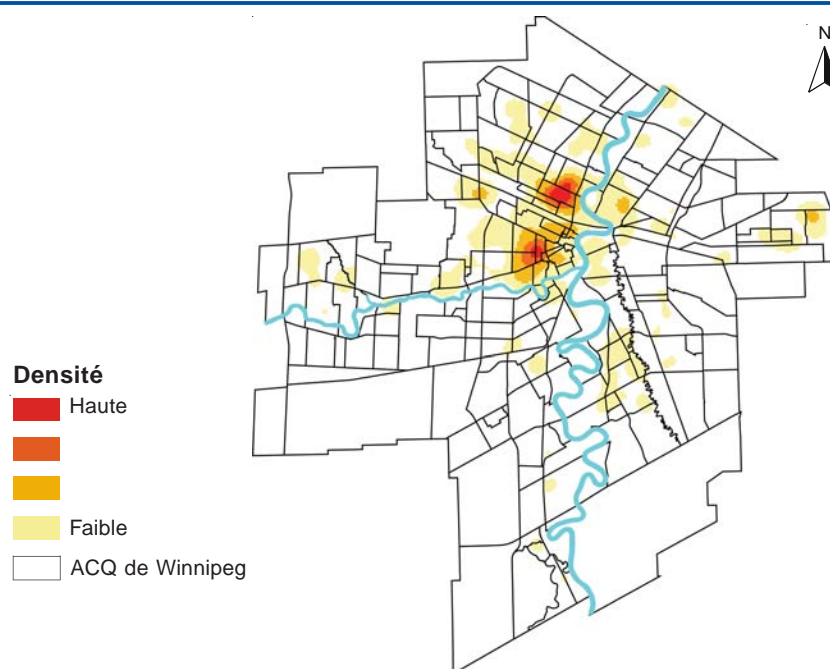


Fondé sur 1 322 affaires de drogue.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 16

Étalement du noyau de densité des affaires d'incendie criminel, Winnipeg, 2001

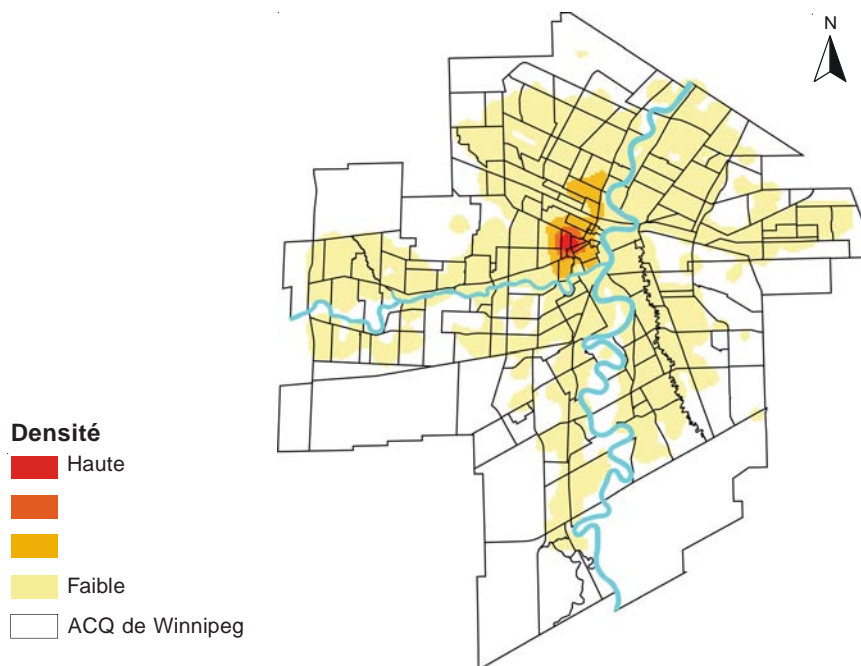


Fondé sur 494 affaires d'incendie criminel.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 17

Étalement du noyau de densité des affaires de voies de fait simples, Winnipeg, 2001

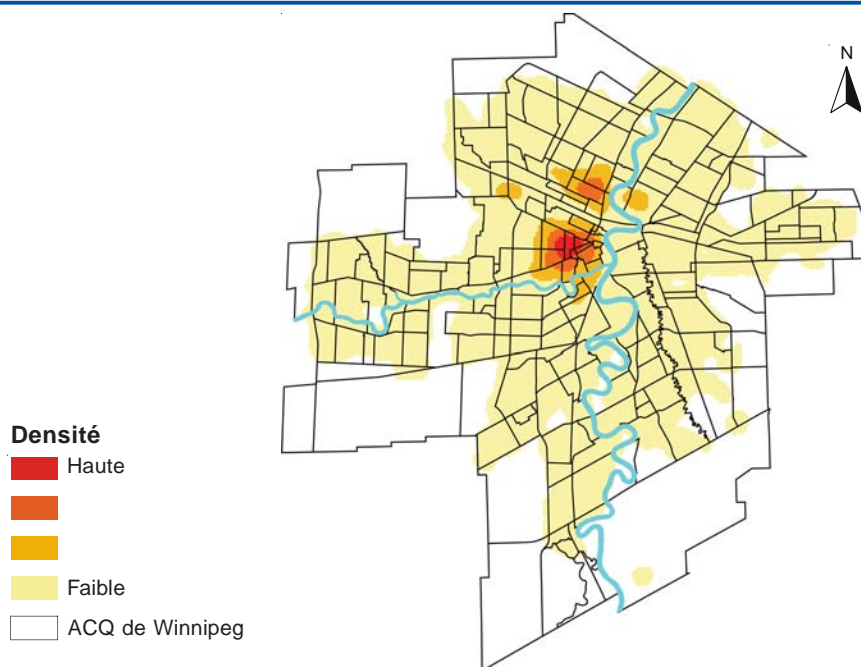


Fondé sur 4 429 affaires de voies de fait simples (niveau 1).

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 18

Étalement du noyau de densité des affaires d'introduction par effraction, Winnipeg, 2001

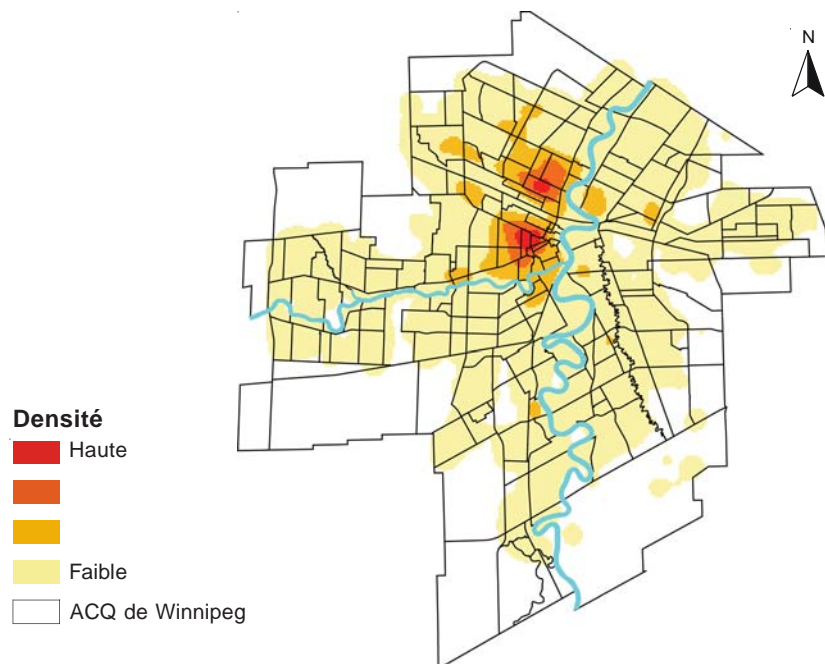


Fondé sur 7 646 affaires d'introduction par effraction.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 19

Étalement du noyau de densité des affaires de vol d'automobile, Winnipeg, 2001

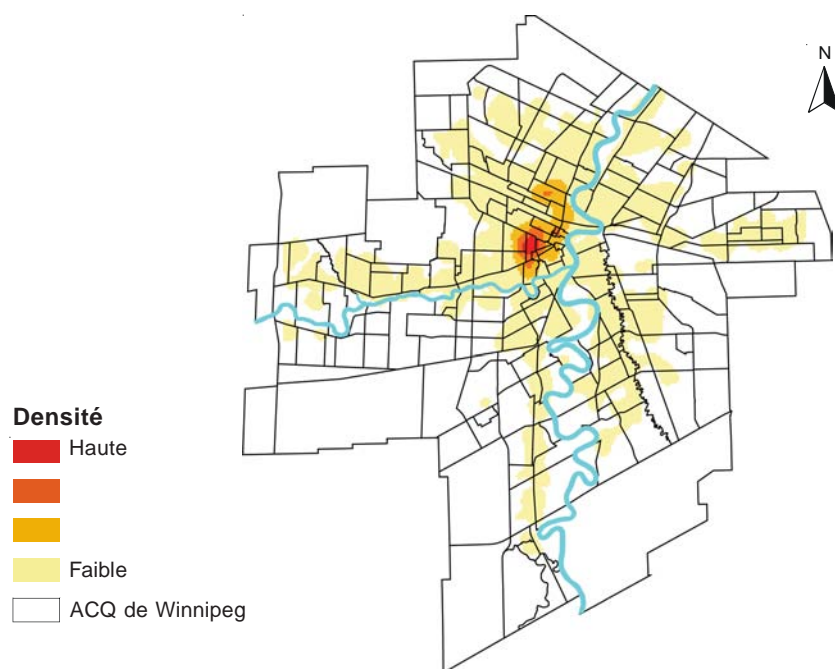


Fondé sur 10 699 affaires de vol d'automobile.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 20

Étalement du noyau de densité des affaires d'homicide et de voies de fait graves (niveaux 2 et 3), Winnipeg, 2001

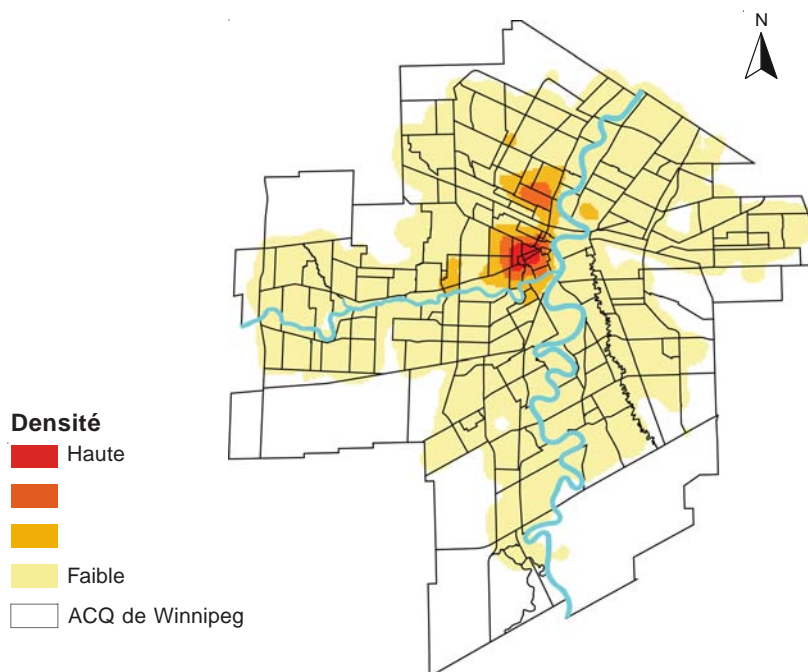


Fondé sur 1 773 affaires d'homicide et de voies de fait graves (niveaux 2 et 3).

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 21

Étalement du noyau de densité des affaires de méfait, Winnipeg, 2001

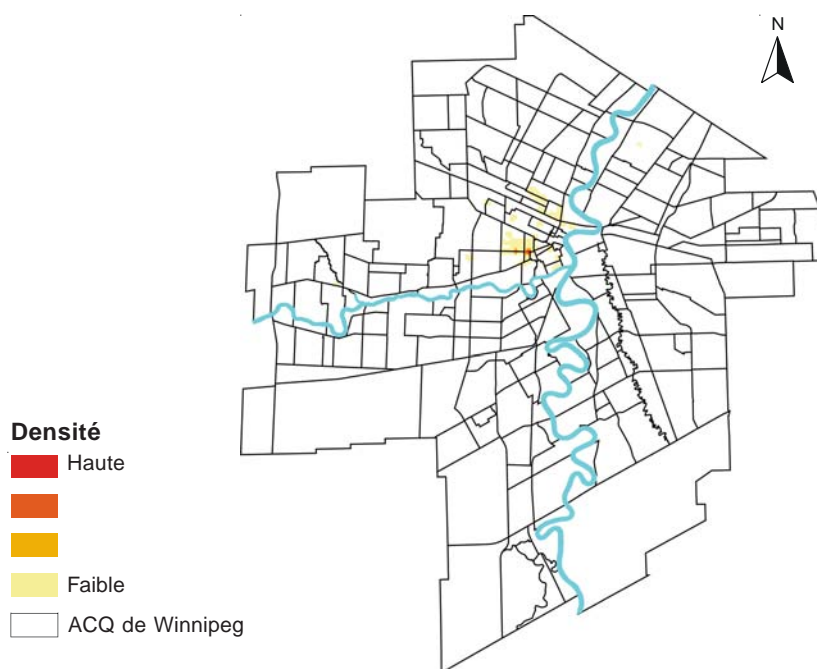


Fondé sur 17 323 affaires de méfait.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 22

Étalement du noyau de densité des affaires de prostitution, Winnipeg, 2001

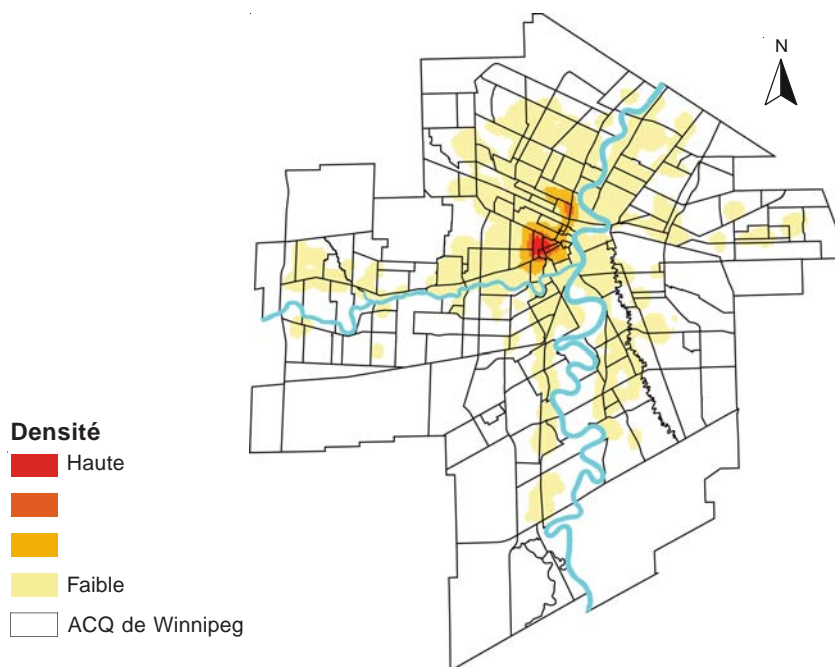


Fondé sur 252 affaires de prostitution.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 23

Étalement du noyau de densité des affaires de vol qualifié, Winnipeg, 2001

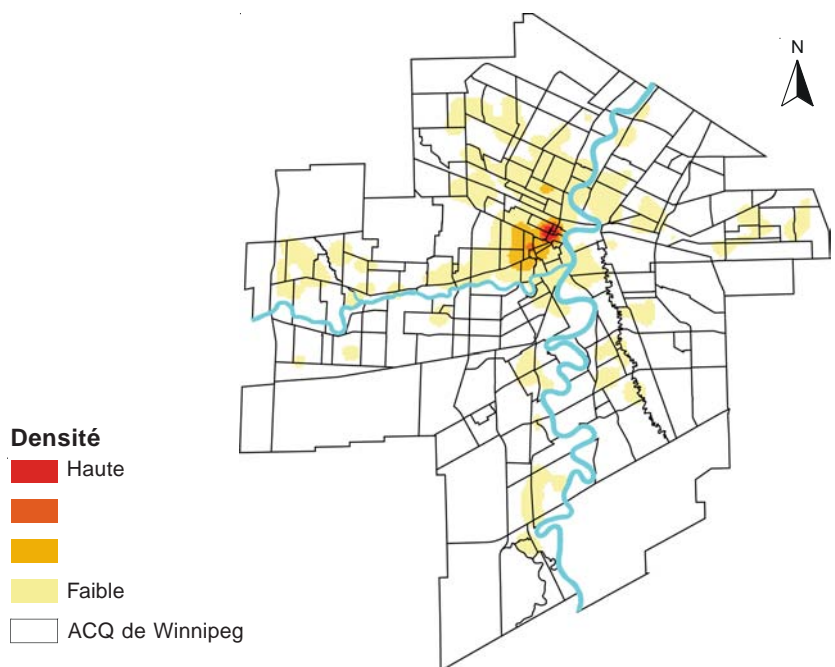


Fondé sur 1 677 affaires de vol qualifié.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 24

Étalement du noyau de densité des affaires d'infractions sexuelles, Winnipeg, 2001

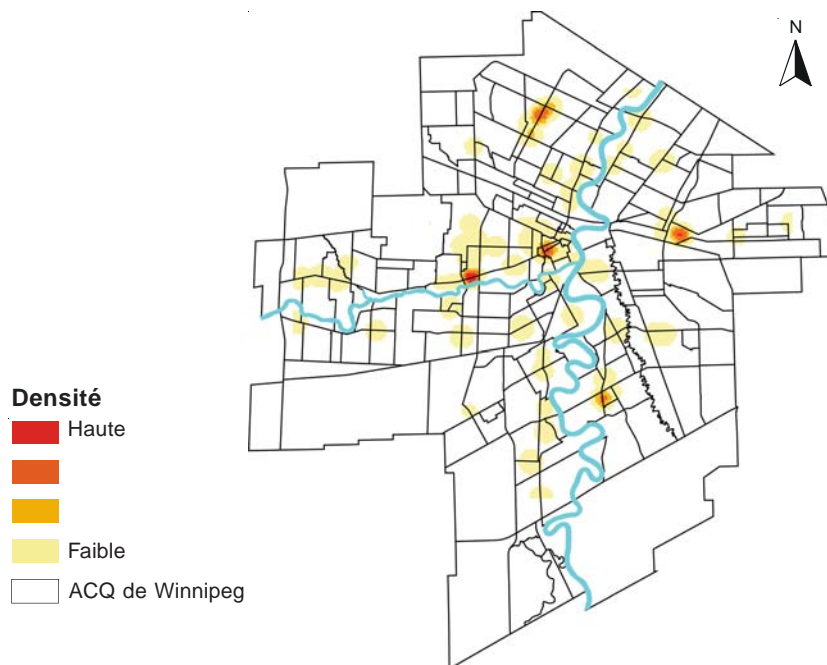


Fondé sur 660 affaires d'infractions sexuelles.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 25

Étalement du noyau de densité des affaires de vol à l'étalage, Winnipeg, 2001

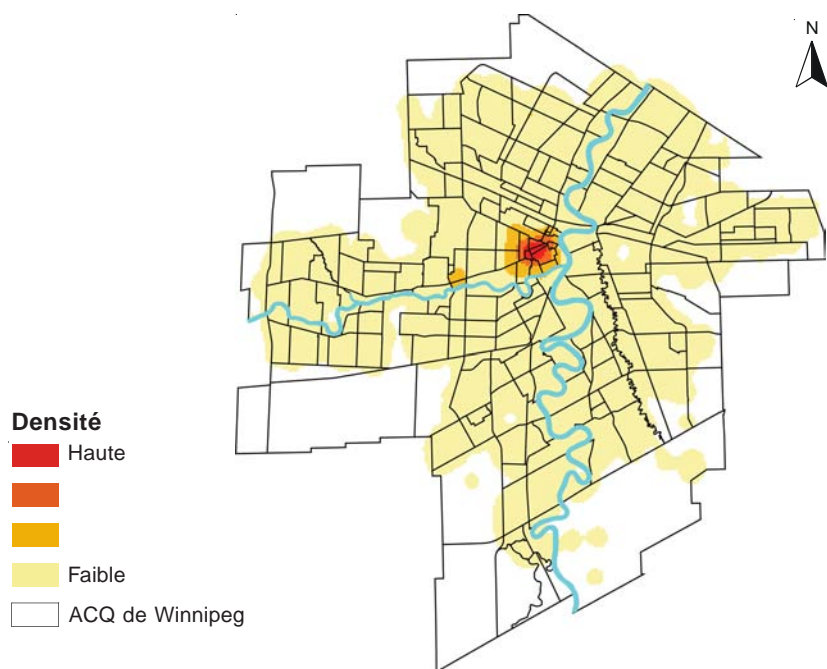


Fondé sur 2 331 affaires de vol à l'étalage.

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 26

Étalement du noyau de densité des affaires de vol de 5 000 \$ et moins, Winnipeg, 2001

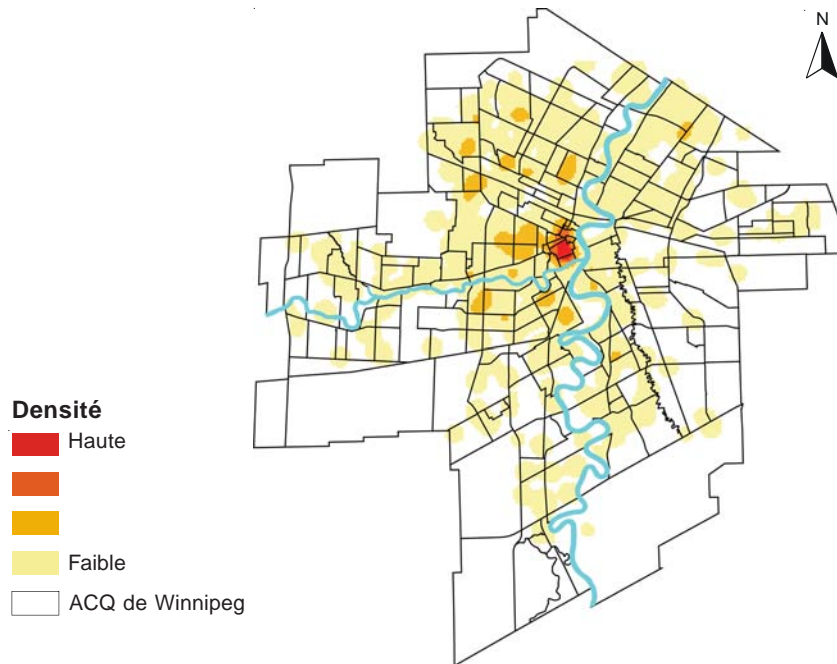


Fondé sur 34 809 affaires de vol de 5 000 \$ et moins (excluant le vol d'automobile).

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Carte 27

Étalement du noyau de densité des affaires de vol de plus de 5 000 \$, Winnipeg, 2001



Fondé sur 1 845 affaires de vol de plus de 5 000 \$ (excluant le vol d'automobile).

Source : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire de 2001.

Annexe B :

Quartiers ayant les plus grands besoins

Dans la présente annexe, figurent certaines caractéristiques de la criminalité (tableau 4) et de la population (tableau 5) pour les 30 ACQ ayant les *plus grands besoins* et la moyenne de ces caractéristiques pour les 175 ACQ de Winnipeg visées par la présente étude. Les ACQ *ayant les plus grands besoins* ont été choisies en fonction de l'importance relative de leur désavantage socioéconomique.

Ce désavantage est une variable composée qui est formée de cinq caractéristiques des quartiers, à savoir le pourcentage de gens recevant des transferts gouvernementaux; la proportion de personnes de 20 ans et plus sans diplôme d'études secondaires; la proportion des membres de ménages privés à faible revenu en l'an 2000; le taux de chômage de la population de 15 ans et plus; et le revenu médian des ménages en milliers de dollars. Le tableau 5 présente des chiffres distincts pour chacune de ces cinq variables. Veuillez consulter la section Description des variables pour de plus amples détails sur la création de la variable sur le désavantage socioéconomique.

Tableau 4

Certains types d'infractions pour les aires caractérisées des quartiers ayant les plus grands besoins, Winnipeg, 2001

Aires caractérisées des quartiers (ACQ)	Nombre total d'affaires ³		Total des crimes de violence ³		Total des crimes contre les biens ³		Voies de fait simples niveau 1 ⁴		Introduction par effraction ⁴		Vol d'auto-mobile ⁴	
	n ^{bre}	taux ¹	n ^{bre}	taux ¹	n ^{bre}	taux ¹	n ^{bre}	taux ¹	n ^{bre}	taux ¹	n ^{bre}	taux ¹
Moyenne pour Winnipeg (175 ACQ) ²	346	72	52	11	286	60	26	5	40	9	58	12
ACQ ayant les plus grands besoins⁵												
Lord Selkirk Park	523	203	176	68	308	119	68	26	48	19	62	24
Logan-C.P.R.	263	76	49	14	203	59	12	3	33	10	43	12
Dufferin	431	204	109	52	305	145	53	25	60	28	93	44
Centennial	505	153	190	58	296	90	101	31	63	19	58	18
William Whyte	1 816	270	433	64	1 320	196	194	29	234	35	322	48
Point Douglas Nord	577	140	155	38	392	95	63	15	63	15	79	19
Spence	1 638	348	413	88	1 078	229	188	40	159	34	176	37
West Broadway	1 333	177	327	43	963	128	150	20	163	22	138	18
Central Park	813	179	219	48	565	124	109	24	82	18	113	25
Polo Park	1 235	179	58	8	1 163	168	29	4	41	6	134	19
China Town	148	133	46	41	97	87	14	13	11	10	17	15
Alpine Place	267	71	52	14	213	56	26	7	25	7	65	17
Daniel McIntyre	1 821	165	402	36	1 309	118	182	16	249	23	279	25
St. Matthews	1 105	144	207	27	871	114	79	10	193	25	157	20
Weston	819	125	181	28	620	95	97	15	117	18	164	25
Luxton	300	102	51	17	246	84	30	10	29	10	63	22
South Portage	1 656	72	282	12	1 334	58	121	5	123	5	91	4
St. John's	1 628	187	318	36	1 269	145	156	18	223	26	373	43
Burrows-Keewatin	381	118	77	24	300	93	40	12	21	7	100	31
Talbot-Grey	238	98	34	14	199	82	19	8	39	16	38	16
West Alexander	1 345	80	312	19	995	59	152	9	118	7	223	13
Burrows Central	785	155	110	22	659	130	47	9	108	21	193	38
Chalmers	1 355	111	284	23	1 049	86	146	12	185	15	248	20
Valhalla	106	33	14	4	90	28	4	1	11	3	19	6
Lavalee	120	73	25	15	94	57	12	7	22	13	30	18
Central St-Boniface	813	63	169	13	628	49	70	5	92	7	102	8
Colony	364	151	52	22	298	123	22	9	18	7	18	7
Brooklands	474	165	88	31	375	130	47	16	90	31	96	33
Dufresne	47	103	9	20	35	77	3	7	7	15	10	22
Mynarski	116	81	17	12	96	67	7	5	17	12	20	14

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*.

1. Taux pour 1 000 résidents et travailleurs.

2. Les chiffres de Winnipeg comprennent les 175 quartiers où le nombre total de résidents dépassait 250.

3. Comprend l'infraction la plus grave seulement dans chaque affaire.

4. Comprend toutes les infractions consignées dans chaque affaire.

5. Quartiers ayant les plus grands besoins selon le classement sur l'échelle du désavantage socioéconomique.

Sources : Statistique Canada, Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et Recensement de 2001.

Tableau 4 – fin

Certains types d'infractions pour les aires caractérisées des quartiers ayant les plus grands besoins, Winnipeg, 2001

Aires caractérisées des quartiers (ACQ)	Infractions relatives aux drogues ⁴		Homicide et voies de fait graves (niveaux 2 et 3) ⁴		Méfait ⁴		Vol qualifié ⁴		Vols de moins de 5 000 \$ ⁴	
	n ^{bre}	taux ¹	n ^{bre}	taux ¹	n ^{bre}	taux ¹	n ^{bre}	taux ¹	n ^{bre}	taux ¹
Moyenne pour Winnipeg (175 ACQ) ²	10	1	12	2	93	19	11	2	179	37
ACQ ayant les plus grands besoins⁵										
Lord Selkirk Park	13	5	43	17	110	43	55	21	158	61
Logan–C.P.R.	11	3	16	5	56	16	17	5	134	39
Dufferin	14	7	20	9	106	50	17	8	110	52
Centennial	19	6	44	13	116	35	24	7	140	43
William Whyte	51	8	105	16	531	79	84	12	516	77
Point Douglas Nord	27	7	40	10	178	43	35	9	152	37
Spence	56	12	88	19	337	72	100	21	806	171
West Broadway	47	6	71	9	348	46	60	8	652	86
Central Park	38	8	41	9	177	39	50	11	398	87
Polo Park	9	1	6	1	327	47	8	1	1,130	163
China Town	7	6	19	17	29	26	10	9	59	53
Alpine Place	x	x	7	2	56	15	3	1	148	39
Daniel McIntyre	50	5	94	8	409	37	70	6	825	75
St. Matthews	15	2	35	5	258	34	47	6	527	69
Weston	19	3	35	5	201	31	22	3	323	49
Luxton	5	2	7	2	62	21	4	1	145	50
South Portage	37	2	40	2	340	15	56	2	1,180	51
St. John's	59	7	68	8	466	53	39	4	487	56
Burrows–Keewatin	3	1	17	5	126	39	5	2	100	31
Talbot–Grey	6	2	6	2	78	32	x	x	104	43
West Alexander	33	2	75	4	268	16	47	3	707	42
Burrows Central	18	4	20	4	231	46	30	6	278	55
Chalmers	22	2	55	5	358	29	40	3	550	45
Valhalla	3	1	3	1	33	10	x	x	56	18
Lavalee	x	x	6	4	35	21	3	2	29	18
Central St. Boniface	20	2	26	2	163	13	39	3	501	39
Colony	8	3	9	4	89	37	10	4	347	144
Brooklands	10	3	21	7	89	31	12	4	259	90
Dufresne	4	9	x	x	9	20	x	x	25	55
Mynarski	3	2	x	x	38	26	7	5	39	27

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*.

1. Taux pour 1 000 résidents et travailleurs.
2. Les chiffres de Winnipeg comprennent les 175 quartiers où le nombre total de résidents dépassait 250.
3. Comprend l'infraction la plus grave seulement dans chaque affaire.
4. Comprend toutes les infractions consignées dans chaque affaire.
5. Quartiers ayant les plus grands besoins selon le classement sur l'échelle du désavantage socioéconomique.

Sources : *Statistique Canada, Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et Recensement de 2001.*

Tableau 5

Certaines caractéristiques de recensement pour les aires caractérisées des quartiers ayant les plus grands besoins, Winnipeg, 2001

Aires caractérisées des quartiers (ACQ)	Popu- lation recevant des transferts gouverne- mentaux	Popu- lation sans diplôme d'études secon- daires	Popu- lation sous le seuil de faible revenu	Popu- lation de 15 ans et plus en chô- mage	Revenu médian du ménage (en milliers de \$)	Popu- lation ayant récem- ment immigré	Popu- lation autoch- tone	Familles mono- paren- tales à chef féminin	Popu- lation ayant récem- ment diffé- rente il y a un an)	Loge- ments construits avant 1961	Loge- ments exigeant d'import- tantes répar- ations	Ménages dépen- sant 30 % et plus de leur budget pour le loge- ment
	%											
Pourcentage moyen pour Winnipeg (175 ACQ) ¹	14	20	20	6	49,6	21	8	15	15	42	9	20
ACQ ayant les plus grands besoins²												
Lord Selkirk Park	60	35	83	22	14,7	14	54	41	32	25	7	29
Logan-C.P.R.	33	26	46	32	15,8	27	22	38	23	46	x	44
Dufferin	41	38	62	15	17,5	19	40	34	22	73	13	37
Centennial	38	30	65	17	16,0	33	49	42	32	59	13	35
William Whyte	34	35	54	16	20,0	32	40	28	22	81	20	40
Point Douglas Nord	26	31	53	18	21,7	13	39	32	25	75	15	40
Spence	33	25	63	14	16,5	43	32	33	29	76	11	42
West Broadway	27	20	65	14	16,1	35	27	34	39	70	12	51
Central Park	29	21	67	11	14,9	57	24	43	27	33	7	46
Polo Park	26	31	48	12	21,6	14	13	40	40	7	21	52
China Town	36	16	64	9	18,9	58	6	13	16	18	5	38
Alpine Place	30	32	39	7	24,9	50	8	24	16	10	5	39
Daniel McIntyre	25	26	38	12	27,1	35	21	25	20	83	14	29
St. Matthews	24	28	41	10	27,2	31	16	26	25	83	18	34
Weston	23	33	40	9	30,3	41	24	26	17	80	13	27
Luxton	17	33	38	13	36,8	31	25	23	19	93	16	29
South Portage	20	21	48	11	18,3	32	14	12	40	23	5	40
St. John's	20	33	41	8	26,7	23	29	30	23	86	27	34
Burrows-Keewatin	24	31	36	9	33,4	36	32	30	18	38	6	15
Talbot-Grey	18	41	31	8	34,7	21	16	23	15	82	16	20
West Alexander	23	21	47	10	25,3	45	24	30	27	73	14	25
Burrows Central	24	31	41	6	27,9	29	19	24	16	87	22	26
Chalmers	17	31	36	10	31,0	39	16	27	21	67	14	29
Valhalla	27	31	27	7	29,6	8	x	12	20	5	2	36
Lavalee	19	27	43	7	28,2	56	20	29	21	33	10	29
Central St-Boniface	25	21	36	7	24,3	20	12	23	21	48	11	36
Colony	21	20	41	8	21,5	35	18	19	36	23	5	45
Brooklands	19	24	32	10	31,3	29	19	17	16	81	20	21
Dufresne	18	40	39	x	27,9	x	18	8	15	83	12	27
Mynarski	24	31	28	5	30,2	31	11	19	23	63	9	21

x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*.

- Les chiffres de Winnipeg comprennent les 175 quartiers où le nombre total de résidents dépassait 250.
- Quartiers ayant les plus grands besoin selon le classement sur l'échelle du désavantage socioéconomique.

Source : *Statistique Canada, Recensement de 2001*.

Notes en fin de texte

1. Les parcelles de zonage sont définies par les règlements 4800/88 et 6400/94 de la ville de Winnipeg et leurs modifications subséquentes.
2. La famille économique se définit comme un groupe de deux personnes ou plus qui habitent le même logement et qui sont unies par les liens du sang, du mariage, de l'union libre ou de l'adoption.
3. En 2001, les 73 111 affaires ont été déclarées au Service de police de Winnipeg, et il a été possible d'en géocoder la vaste majorité (99,6 % ou 72 860).
4. Aux fins de la présente analyse, le centroïde ou point milieu spatial de l'ACQ sert à l'examen de la répartition des variables de recensement. Le centroïde indique les coordonnées de repérage (X et Y) de chaque secteur et la valeur de la variable de recensement (désavantage socioéconomique, par exemple), l'estimation d'intensité (Z).
5. Ces chiffres de population visent la population de la RMR de Winnipeg et permettent des comparaisons nationales. Le territoire de cette RMR comprend les municipalités adjacentes au noyau urbain et est donc supérieur au territoire de la municipalité winnipegaise proprement dite, qui comprend 230 ACQ. Ainsi, les chiffres de population du territoire étudié sont moindres (610 455 habitants en 2001).
6. L'information figurant sur les cartes du présent rapport se range normalement dans quatre catégories ou classes. Ces classes correspondent à des regroupements naturels de valeurs. Arcmap détermine les points de démarcation des groupes en dégagant les groupements et les modèles inhérents aux données. Les caractéristiques se répartissent en classes dont les limites sont fixées là où il y a des bonds relativement importants des valeurs.
7. Les quartiers dont les taux de crimes avec violence déclarés étaient les plus élevés en 2001 sont ceux de Spence, William Whyte, Daniel Mcintyre, West Broadway, St. John's, West Alexander, Chalmers et South Portage; ceux qui ont présenté les plus forts taux de crimes contre les biens déclarés sont South Portage, William Whyte, Daniel Mcintyre, St. John's, Polo Park, Spence, Chalmers, West Alexander, RossmereA, West Broadway, Wolseley, St. Matthews, Tyndall Park, Garden City, The Maples et Regent.
8. La méthode du noyau double est utilisée dans ces figures afin d'examiner simultanément la répartition de deux variables.
9. Les résultats de cette étude ne doivent pas porter à croire que certaines caractéristiques des quartiers sont à l'origine de la criminalité; ils indiquent plutôt que ces facteurs sont en relation ou coïncident avec des taux supérieurs de criminalité des quartiers.
10. Pour des raisons de confidentialité et de fiabilité des données, Statistique Canada exige que, lorsqu'on utilise des données sur le revenu des personnes, des familles ou des ménages, la taille de population de tout secteur géographique considéré soit d'au moins 250 personnes demeurant dans au moins 40 ménages privés.
11. Des variables dichotomiques sont employées uniquement pour l'analyse descriptive ou bidimensionnelle. L'analyse à plusieurs variables qui suit fait intervenir des variables dépendantes continues, à savoir les taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens.
12. En 2001, les personnes d'identité autochtone constituaient 8,4 % de la population de la RMR de Winnipeg, 13,6 % de la population manitobaine et 3,3 % de la population canadienne. 13. Pour les ACQ affichant de forts et de faibles taux de crimes avec violence, les résultats moyens du désavantage socioéconomique étaient de $-0,3$ et $1,0$, respectivement et, pour les ACQ ayant de forts et de faibles taux de crimes contre les biens, ils s'élevaient à $-0,3$ et $0,8$, respectivement.

14. La régression par les moindres carrés ordinaires (MCO) est utilisée dans la présente étude pour examiner la répartition des taux de crimes avec violence et de crimes contre les biens en fonction du jeu de facteurs explicatifs. L'application de cette méthode exige une variable de résultat continue ou quantitative qui est répartie normalement; dans ce cas-ci, il s'agit du *taux de criminalité*. Comme la *distribution de tels taux est souvent asymétrique, une plus forte proportion des crimes déclarés se produisant dans une petite proportion de quartiers, il a fallu soumettre les variables de la criminalité à une transformation logarithmique.*
15. La corrélation entre deux variables représente leur degré de relation. Sa mesure la plus courante est le coefficient de corrélation de Pearson (r), qui indique le degré de relation linéaire entre deux variables. Ce coefficient s'échelonne entre 1 et -1 . Une valeur de 1 montre une relation linéaire positive parfaite, tandis qu'une valeur de -1 indique l'inverse, soit une relation linéaire négative parfaite.
16. Comme les variables indépendantes sont initialement transformées en écarts réduits, les coefficients de régression non normalisés offrent un moyen de juger de l'*importance relative des différentes variables explicatives dans les modèles de régression multiple*. Ils indiquent la variation à prévoir, en unités d'écart type, de la variable dépendante pour un accroissement d'une unité d'écart type de la variable indépendante après avoir maintenu constantes les autres variables. Les valeurs maximales possibles sont 1 et -1 , les valeurs de coefficient les plus proches de 0 montrant une moins grande contribution à l'explication de variable dépendante.

Centre canadien de la statistique

Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice

Index cumulatif

Le **Centre canadien de la statistique juridique** (CCSJ) a été créé en 1981 en tant que division de Statistique Canada. Le CCSJ est le point de mire d'un partenariat fédéral-provincial-territorial dont la responsabilité est de recueillir de l'information sur la nature et l'étendue de la criminalité et sur l'administration de la justice civile et pénale au Canada. Ce partenariat, connu sous le nom d'Entreprise nationale relative à la statistique juridique, est devenu le modèle international de succès en ce qui a trait à la façon d'élaborer, de mettre sur pied et de gérer avec efficacité un programme national de statistiques juridiques. Ses produits analytiques sont diffusés dans la publication de prestige, *Juristat* (www.statcan.ca/francais/IPS/Data/85-002-XIF.htm), dans diverses publications à diffusion annuelle ou biennale et dans les rapports de la *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice* (www.statcan.ca/francais/IPS/Data/85-561-MIF.htm).

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche du CCSJ publiés à date.

Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice

85-561-MIF2003001	Examen des différences entre les sexes quant à la délinquance
85-561-MIF2003002	L'agressivité chez les enfants et l'exposition à la violence à la maison
85-561-MIF2004003	Contacts antérieurs avec la police et pouvoir discrétionnaire de la police à l'égard des jeunes arrêtés
85-561-MIF2004004	Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité à Winnipeg